



Assemblée générale

Distr. générale
20 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 150 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine**

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	10
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	12
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	13
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
III. Exécution du budget	60
A. Ressources financières	60
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	61
C. Évolution des dépenses mensuelles	61
D. Autres produits et ajustements	62



E.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	62
F.	Contributions non budgétisées	63
IV.	Analyse des écarts	63
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	68

Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; appui au processus de paix et de réconciliation ; lutte contre l'impunité et extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit appui).

L'exercice considéré correspond à une étape décisive du processus de paix en République centrafricaine, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ayant été signé à Bangui le 6 février 2019 par le Gouvernement et les 14 groupes armés reconnus. La Mission a continué de concentrer sur le noyau dur de ses activités de maintien de la paix, qui s'inscrivent dans une stratégie politique globale, à savoir assurer la protection des civils, exercer ses bons offices et apporter son appui en faveur du processus de paix, notamment de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de la justice transitionnelle, aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

Les dépenses de la MINUSCA pour l'exercice considéré se sont élevées à 900,6 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution budgétaire de 96,8 % (contre des dépenses d'un montant de 879,9 millions de dollars et un taux d'exécution budgétaire de 97,4 % pour l'exercice 2017/18).

Le solde inutilisé s'est élevé à 29,6 millions de dollars, les crédits ci-après ayant été sous-utilisés : a) militaires et personnel de police (13,7 millions de dollars), principalement en raison d'une baisse du coût maximal par personne des rations (les contingents ont préféré prévoir dans leurs contrats de fourniture un moindre choix de repas ; par ailleurs, certains choix n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été livrés) et en raison du déploiement échelonné, de la non-disponibilité et du non-déploiement du matériel appartenant aux contingents ; b) personnel civil (2,3 millions de dollars), principalement en raison de dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions pour le personnel recruté sur le plan international ; c) dépenses opérationnelles (13,6 millions de dollars), ce qui s'explique par une diminution nette des coûts de location et d'exploitation de la flotte aérienne, qui a été reconfigurée et réduite et n'est que partiellement en service, et par d'autres changements apportés aux opérations aériennes de la Mission pour mettre en œuvre l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes, compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels ; les dépenses ont également été moindres que prévu au titre des fournitures, services et matériel divers, aucun transfert à ce titre n'ayant été effectué entre missions et entre opérations, ce qui a permis de réduire les frais de fret et d'autres dépenses connexes.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	487 538,5	473 832,7	13 705,8	2,8
Personnel civil	197 695,4	195 470,4	2 225,0	1,1
Dépenses opérationnelles	244 978,0	231 340,3	13 637,7	5,6
Montant brut	930 211,9	900 643,4	29 568,5	3,2
Recettes provenant des contributions du personnel	14 726,7	13 831,0	895,7	6,1
Montant net	915 485,2	886 812,4	28 672,8	3,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	930 211,9	900 643,4	29 568,5	3,2

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	169	155	8,3
Contingents	11 481	11 283	1,7
Police des Nations Unies	400	380	5,0
Unités de police constituées	1 680	1 670	0,6
Personnel recruté sur le plan international	673	584	13,2
Personnel recruté sur le plan national	602	539	10,5
Volontaires des Nations Unies			
Recrutés sur le plan international	167	157	6,0
Recrutés sur le plan national	43	42	2,3
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	31	25	19,4
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	–
Agents des services généraux	7	1	85,7
Personnel fourni par des gouvernements	108	105	2,8

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 7 mars 2018 (A/72/779), s'élevait à un montant brut de 945 532 600 dollars (montant net : 930 805 900 dollars). Les crédits demandés couvraient le déploiement des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2387 (2017), à savoir : 11 650 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, 2 080 policiers, dont 400 membres de la police des Nations Unies, 704 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 40 occupant des emplois de temporaire), 610 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 9 occupant des emplois de temporaire), 210 Volontaires des Nations Unies et 108 membres du personnel fournis par des gouvernements.
2. Dans son rapport du 3 mai 2018, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant brut de 944 211 900 dollars pour l'exercice 2018/19 (A/72/789/Add.8, par. 38).
3. Dans sa résolution 72/290, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 930 211 900 dollars (montant net : 915 692 900 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2018/19. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 2149 (2014) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat correspondant à l'exercice considéré dans le présent rapport est celui que le Conseil a défini dans ses résolutions 2387 (2017) et 2448 (2018).
5. La MINUSCA est chargée d'aider le Conseil de sécurité à créer des conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent en adoptant une approche globale et une position proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix ; de prendre des mesures actives pour anticiper, écarter et répondre efficacement à toute menace grave ou crédible à l'encontre de la population civile selon une approche globale, et à cet égard, d'améliorer son interaction avec la population civile, renforcer ses systèmes d'alerte rapide, de redoubler d'efforts pour détecter et constater les violations du droit international humanitaire, les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, et de continuer de renforcer la participation et l'autonomisation des communautés locales ; et de maintenir un déploiement préventif et une présence mobile, flexible et robuste. La Mission a concentré ses efforts sur les activités essentielles de maintien de la paix, à savoir assurer la protection des civils, exercer ses bons offices, aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.
6. Dans sa résolution 2448 (2018), le Conseil de sécurité a notamment autorisé la Mission à renforcer son rôle dans le processus de paix dans le cadre de sa participation à l'Initiative africaine et de la participation du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine au Panel des facilitateurs de l'Initiative

africaine, sous plusieurs formes, notamment par l'assistance fonctionnelle et les services de médiation qu'elle fournit à l'Initiative en plus de l'appui technique et logistique et de l'appui en matière de sécurité ; à offrir ses bons offices et ses conseils techniques à l'appui des efforts de lutte contre les causes profondes du conflit, en particulier pour faire avancer la réconciliation nationale, le règlement des conflits locaux ainsi que les préparatifs et la tenue d'élections transparentes et ouvertes à tous ; et à appuyer les autorités de la République centrafricaine dans le domaine de la justice transitionnelle et leurs actions en faveur de l'État de droit et contre l'impunité. La Mission a été chargée d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État et le maintien de l'intégrité territoriale, y compris le déploiement de forces de sécurité, notamment par un appui technique renforcé au déploiement des Forces armées centrafricaines (FACA) et des forces de sécurité intérieure, de soutenir la réforme du secteur de la sécurité, et d'aider les autorités centrafricaines à élaborer et à mettre en œuvre un programme inclusif et progressif de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

7. Dans le souci d'œuvrer plus efficacement au maintien de la paix et à la réduction des menaces qui pèsent sur la population et le personnel des Nations Unies, la MINUSCA a continué d'appliquer les recommandations formulées dans l'initiative Action pour le maintien de la paix et dans les rapports respectifs du général de brigade (à la retraite) Fernand Marcel Amoussou et du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz. Elle a en outre renforcé les mesures visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre d'une approche intégrant la prévention, la formation, l'aide aux victimes et la sensibilisation accrue de la population ; elle a également régularisé la désignation du Défenseur des droits des victimes sur le terrain. Dans le cadre de ces objectifs d'ensemble, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (services organiques et appui).

8. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2018/19, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

9. Au cours de l'exercice considéré, les principales tâches dont est investie la Mission ont beaucoup avancé, ce qui n'aurait pas été possible sans les grands progrès du processus politique et du processus de paix et sans l'amélioration des conditions de sécurité observées dans certaines régions du pays, bien que les violences des groupes armés contre des civils aient continué de se produire. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités locales et nationales, la Mission a été mieux à même de protéger les civils, privilégiant davantage la prévention et les interventions proactives et intégrées face aux menaces physiques pesant sur eux. Elle a continué d'employer pour toutes ses composantes une stratégie de protection fondée sur des patrouilles et des opérations plus fréquentes, conduites aussi bien de manière autonome que, de plus en plus, en collaboration avec les forces de défense et de sécurité centrafricaines, renforcé les mécanismes locaux de prévention et de protection, consolidant à cette fin les réseaux d'alerte locale et les plans locaux de protection, et facilité l'adoption et l'application d'accords locaux de paix prévoyant tous des mesures de protection de base. C'est en grande partie sur ces

pactes de paix locaux et sur ces efforts de médiation qu'a pu se construire le processus de paix national. Envisageant comme un tout les principales tâches de protection, la Mission est à même de mieux gérer les menaces, latentes ou concrètes, de protéger les communautés et de réduire l'influence des groupes armés et les violences commises par ces derniers à l'encontre des civils dans les zones ciblées, aidée en cela par l'amélioration des dispositifs d'alerte précoce, de renseignement, de délimitation des zones à haut risque et d'appréciation des situations.

10. La Mission a continué à soutenir le renforcement des organisations nationales de défense des droits de l'homme, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le forum national de dialogue sur les droits de l'homme, dans le prolongement du processus lancé par le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Elle a également continué de s'employer à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité nationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment par la formation de formateurs et l'élaboration de programmes de formation, de façon que le renforcement des capacités se poursuive dans la durée.

11. D'importants progrès ont été accomplis concernant le processus de paix placé sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Après l'événement de haut niveau sur la République centrafricaine qui s'est tenu à New York en septembre 2018, le gouvernement du pays, avec l'appui du Panel de facilitation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, a insisté dans sa volonté de dialogue direct avec les groupes armés et intensifié les préparatifs en ce sens. Membre du Panel, la Mission a elle-même intensifié les échanges en son sein et avec les partenaires régionaux et internationaux, organisé une série de larges consultations et appuyé par son expertise technique les pourparlers en vue de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

12. Le 6 février 2019, l'Accord politique, premier accord de paix conclu entre chacun des 14 groupes armés et le gouvernement, a été signé à la faveur d'un soutien international et régional coordonné. La signature puis la mise en œuvre de l'Accord politique ont marqué un jalon vers l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables en République centrafricaine et vers le rétablissement complet de l'autorité de l'État dans tout le pays. Elles ont donné un nouvel élan à la collaboration et à la coordination avec les partenaires gouvernementaux, régionaux et multilatéraux et ouvrent ainsi de nouvelles perspectives de progrès dans un certain nombre de domaines clefs du mandat de la Mission. Les priorités communes concernent entre autres le dialogue constant avec les groupes armés, l'objectif étant de mettre fin aux hostilités et de rétablir l'autorité de l'État, l'amélioration de la liberté de mouvement, la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place de mesures transitoires de sécurité.

13. La MINUSCA a continué d'épauler le Gouvernement en fournissant un appui, des conseils et des orientations techniques aux acteurs chargés de la réforme. Ainsi, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs politiques, plans et lois, s'efforçant de plus belle de forger un consensus autour d'un secteur de la sécurité représentatif, responsable et professionnel, et de nouveaux membres des forces de défense et de sécurité, dont plus de 10 % de femmes, ont été recrutés et contrôlés ; le Gouvernement a également reçu un appui pour ce qui est de mieux faire connaître le code de justice militaire, les normes juridiques et les droits de l'homme. La MINUSCA a continué à soutenir les détachements des Forces armées centrafricaines formés et certifiés par la mission militaire de formation de l'Union européenne,

détachements qui, prenant de l'ampleur, sont désormais déployés sur 16 sites en dehors de Bangui.

14. Les mesures de désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, d'une part, et celles visant d'autre part à lutter contre la violence au sein de la collectivité ont continué de s'inscrire dans la stratégie politique générale de la Mission, qui cherche à promouvoir l'inclusivité de la société et la coexistence pacifique de tous les Centrafricains. Avancée majeure, le président Faustin Archange Touadera a lancé en décembre 2018 le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, à l'issue de toute une série d'activités préparatoires et de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, menés pendant quatre ans à l'appui du processus national. Le progrès des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence au sein des collectivités, rendu possible par la stratégie globale de la Mission, a favorisé la consolidation politique, l'objectif étant de réduire la présence des groupes armés et la menace qu'ils représentent et d'étendre l'autorité de l'État et le respect de l'état de droit. Liant chacun des 14 groupes armés, l'Accord politique a créé les conditions politiques et formelles à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Une fois cet accord signé, la Mission a accompagné le processus national de préparation des groupes armés, de sorte que les critères du désarmement soient remplis. Elle a également aidé le Gouvernement à prendre en compte le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans la création des nouvelles unités spéciales mixtes de sécurité prévues dans l'Accord politique qu'il a conclu avec les 14 groupes armés. Ces unités sont une mesure de confiance essentielle à l'application de l'accord et à la mise en place des arrangements sécuritaires transitoires.

15. La Mission a continué à soutenir l'autorité de l'État et la lutte contre l'impunité, menant des opérations conjointes avec les forces de sécurité nationales en vue d'arrestations ciblées, ce qui contribue à restaurer l'état de droit et à retirer de la circulation les armes et les munitions. Elle a continué d'épauler le comité directeur chargé d'établir le projet de loi portant création d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation et d'aider le Gouvernement à faciliter les consultations nationales sur cette loi prévues dans l'Accord politique. Comme les retards politiques ont entravé la mise en place de la Commission et d'autres mécanismes de justice transitionnelle, il n'existe toujours aucun autre mécanisme opérationnel de ce type que la Cour pénale spéciale. La Mission continuera à soutenir l'élaboration des textes réglementaires voulus pour que la Commission entre pleinement en fonctions.

16. La Cour pénale spéciale a connu de grands progrès puisqu'elle a établi sa stratégie en matière de poursuites et ouvert ses premières enquêtes. Grâce au soutien technique fourni par la Mission, cette stratégie a pu s'inspirer de documents relatifs aux droits de l'homme tels que le rapport recensant les violations graves des droits de l'homme commises sur la période 2003-2015 et des rapports publics sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine. Les institutions judiciaires ont également traduit en justice des auteurs présumés de crimes graves, dont des chefs ou hauts dirigeants de groupes armés. La Mission a poursuivi le renforcement des capacités, une formation ayant été dispensée au personnel judiciaire, aux magistrats, aux officiers de police judiciaire et aux greffiers. Elle a également aidé à la conception et à la mise en œuvre du cadre de protection des témoins.

17. Il y a également eu des progrès en ce qui concerne le respect de l'état de droit et la protection des civils, des efforts constants ayant été consacrés à asseoir l'autorité de l'État dans tout le pays et, à cette fin, au renforcement des capacités du système judiciaire centrafricain, notamment la police judiciaire et les systèmes pénitentiaires en dehors de Bangui. La MINUSCA a apporté son concours aux tribunaux et aux prisons dans tout le pays et, le cas échéant, a contribué à leur reprise d'activité ; elle

a aussi contribué à la formation des magistrats, des greffiers et du personnel pénitentiaire, de sorte qu'ils puissent mieux faire appliquer le droit national et international et les normes pénitentiaires. Elle a ainsi secondé le Gouvernement pour ce qui est de préserver, restaurer ou rétablir les fonctions de l'administration pénitentiaire sur tout le territoire national. La Mission a également contribué à la construction, à l'aménagement ou à la réfection de tribunaux dans le pays. La Mission a de nouveau aidé à organiser des audiences pénales à Bangui et à Bouar, sachant qu'elle n'a pas atteint le nombre d'audiences escompté en raison de la complexité des affaires et du nombre d'accusés impliqués. On s'est également employé à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, à rendre les magistrats comptables de leurs actes et à améliorer le processus d'affectation, éléments essentiels pour assurer l'efficacité de la stratégie de lutte contre l'impunité et restaurer la confiance dans le système judiciaire. Faute de sécurité, il a été impossible d'affecter des magistrats dans certains lieux, par exemple à Bambari.

18. De manière générale, la Mission a continué d'aider le Gouvernement à exécuter son plan national pour le rétablissement de l'autorité de l'État, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Son appui a conjugué action militaire et initiatives de paix nationales et locales, l'objectif étant de créer les conditions permettant le déploiement progressif et le bon fonctionnement de l'autorité légitime de l'État. On a constaté de grands progrès à cet égard, puisque des préfets, sous-préfets, magistrats et des membres des forces de sécurité et de défense intérieures ont été formés et ont reçu leur affectation. La durée et l'efficacité de ces mesures risquent toutefois de pâtir des conditions de sécurité et de l'absence de ressources, sachant que le soutien technique fourni par le gouvernement mériterait aussi d'être renforcé.

19. Étant donné le bon déroulement des élections de 2016, la capacité électorale de la Mission a été réduite. Cela étant, en 2018/19, les bons offices exercés ont permis d'aider le Gouvernement à organiser le calendrier électoral et à préparer les élections pour 2020/2021. La Mission a donc accompagné de ses bons offices le Gouvernement pendant toute l'année, mettant l'accent sur l'importance que revêt l'organisation d'opérations électorales inclusives, qui sont un élément essentiel du processus politique et un moteur de l'extension de l'autorité de l'État et de la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord politique relatives à la sécurité, elles-mêmes conditions *sine qua non* de l'organisation d'élections libres, régulières et pacifiques. De concert avec le Gouvernement et ses partenaires, la MINUSCA s'est employée avec succès à définir les ressources électorales nécessaires et à coordonner la mobilisation desdites ressources ; elle a également aidé le Gouvernement à élaborer les principales lois et procédures, notamment le Code électoral.

20. Dans l'ensemble, des progrès et des avancées ont été enregistrés, malgré la dégradation des conditions de sécurité, dont témoigne l'augmentation de la criminalité et qui a empêché la MINUSCA d'exécuter tous les produits prévus et d'obtenir les réalisations escomptées dans des domaines clefs. Les heurts entre groupes armés et groupes criminels n'ont pas cessé après la signature de l'Accord politique, que ce soit pour le contrôle des territoires, des ressources naturelles, des marchés au bétail ou des itinéraires de transhumance, ce qui met en péril les populations locales. Ce regain de violence et la répétition des discours d'intolérance un peu partout sapent la confiance dans le Gouvernement et polarisent la vie politique nationale, entravant ainsi le processus de paix et le processus politique, et ce malgré les progrès constatés avec l'Accord. L'insécurité a également entraîné une multiplication des menaces qui pèsent sur les civils, ce qui a aggravé la situation humanitaire dans le pays et conduit à une augmentation (14 %) du nombre de personnes déplacées et de réfugiés. Bien que l'Accord politique prévoie un engagement à cesser les hostilités, les groupes armés et les groupes criminels ont davantage pris pour cible la MINUSCA et le personnel humanitaire pendant l'exercice

considéré. Par rapport à l'exercice précédent, l'insécurité qui règne dans le pays a changé de nature : les menaces de nettoyage ethnique, de guerre civile ou de coup d'État ont été largement contenues, en particulier du fait des progrès liés à l'Accord politique, la violence ayant surtout résulté de la criminalité et des combats entre factions armées ; cette violence a certes constitué une menace pour les civils et le personnel des Nations Unies, mais elle n'a pas mis réellement en péril le système politique national ou les institutions du pays.

21. La Mission a continué de patrouiller et de mener des opérations proactives, notamment le long des itinéraires de transhumance à haut risque, l'objectif étant de prévenir et de contenir cette menace. Elle a continué de renforcer ses systèmes de collecte de renseignements et d'alerte précoce, par la mise en place d'un mécanisme de coordination du renseignement de toute la Mission, dans le but de mieux cerner et gérer les nouvelles menaces et les violations de l'Accord politique.

22. La MINUSCA a participé à la mise en œuvre du système complet d'évaluation de la performance, et a contribué à titre de première mission pilote aux prémices de sa mise en place. Elle n'a eu de cesse de mettre l'accent sur l'utilité du système, qui est à la fois une vitrine montrant aux États Membres l'impact de ses opérations et un outil de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation. Pour améliorer l'évaluation de la performance, elle a par exemple élaboré un cadre de résultats à l'échelle de la Mission prenant en considération à la fois l'impact et les produits et un outil de suivi destiné à évaluer la présence de l'État et le rétablissement de son autorité et elle s'est attachée à suivre certains indicateurs clefs révélateurs de la mise en œuvre de l'Accord politique.

C. Activités d'appui de la mission

23. Dans le cadre de l'exécution de son mandat et compte tenu de l'évolution du conflit et de la dynamique politique, la Mission s'est recentrée sur ses priorités géographiques, et ce par la rationalisation des effectifs et la restructuration des bureaux locaux. Ceux-ci ayant été réagencés en trois niveaux, la Mission a pu se doter d'une structure opérationnelle et hiérarchique plus souple et plus horizontale. Elle est ainsi mieux à même de réagir aux évolutions de la situation et de s'acquitter efficacement de ses tâches les plus importantes, notamment les efforts de médiation dans tout le pays qui ont conduit à la signature de l'Accord politique. Davantage d'équipes de renfort et des missions d'évaluation conjointes ont été envoyées dans les bureaux locaux en cas de besoin d'intervention civile. L'importance donnée aux bureaux de premier niveau répond aux impératifs opérationnels et au besoin de soutien qui se fait sentir dans certaines agglomérations clefs où une dynamique de conflit complexe est à l'œuvre, par exemple à Kaga Bandoro, à Bouar et à Bria. La restructuration, gage d'une réponse plus souple aux besoins des civils, est également le moyen de faire plus largement respecter l'Accord politique et d'en faire comprendre les enjeux, et sert le rétablissement de l'autorité de l'État dans certaines zones où l'amélioration des conditions de sécurité peut être mise à profit. Ayant recentré ses priorités géographiques, la Mission a continué à concentrer ses efforts et ses ressources sur la médiation et la réconciliation locales, sur la sécurisation du pays au moyen du rétablissement de l'autorité de l'État, sur le désarmement des groupes armés et sur la protection des civils et des droits de l'homme. En zone de conflit à moindre intensité, la Mission a resserré ses liens avec les partenaires de développement et avec l'équipe de pays des Nations Unies, tirant parti des compétences spécifiques de chacun.

24. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a continué d'affecter du personnel dans l'ensemble de la République centrafricaine, notamment à son quartier général,

aux bases de soutien logistique, dans divers sites à Bangui et dans trois postes de commandement de secteur (Bouar, Bria et Kaga Bandoro), cinq bureaux locaux intégrés (Bambari, Bangassou, Bossangoa, Berbérati et Ndélé), trois bureaux auxiliaires (Birao, Obo et Paoua) et plusieurs autres sites du pays où n'était en place qu'une présence militaire permanente. En outre, la MINUSCA a maintenu une présence d'appui à Douala (Cameroun) ainsi qu'à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) située à Entebbe (Ouganda).

25. La MINUSCA est restée mobile dans ses opérations militaires et policières, l'objectif étant de répondre efficacement aux menaces nouvelles, en tirant profit de l'augmentation du nombre de contingents et de la reconfiguration et de la consolidation du personnel militaire et policier déjà déployé. En outre, le concept des opérations militaires et des opérations de police a été modifié en tenant compte des besoins accrus de protection, des exigences de rapatriement et de réinstallation du personnel militaire et policier et de la nouvelle répartition des zones de responsabilité entre les bataillons et secteurs. À cet égard, la Division de l'appui à la mission a établi des bases d'opérations permanentes dans de nouveaux sites ou au contraire fermé des bases ailleurs en fonction des nouveaux besoins opérationnels qu'implique la protection des civils.

26. Au titre du grand programme de construction prévu pour l'exercice 2018/19, la Mission s'est essentiellement attelée à la construction de bâtiments destinés à loger 900 militaires supplémentaires, à la poursuite de celle des bâtiments destinés à loger le personnel en tenue et une partie du personnel civil déjà en place et au projet de remédiation environnementale de la décharge de Kolongo. Au 30 juin 2019, 82 % des membres des contingents militaires et des unités de police constituées étaient hébergés dans des bâtiments conformes aux normes de l'ONU, sans compter le personnel logé par ses propres moyens. En outre, les nouvelles bases d'opérations permanentes ont été dotées de logements, de bureaux, de cuisines, de blocs sanitaires, de générateurs et d'installations de traitement de l'eau et des eaux usées conformes aux normes de l'ONU.

27. La configuration et la répartition des missions de la flotte aérienne ont été repensées pour mettre en œuvre l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des Nations Unies ; l'évolution des besoins opérationnels a par ailleurs entraîné une réduction des heures de vol. Un avion a été ajouté à la flotte, deux hélicoptères ont été remplacés par d'autres hélicoptères aux fonctions différentes et rattachés à des contrats plus brefs qui n'ont pas été reconduits ensuite, et trois hélicoptères ont été remplacés par des appareils de même modèle mais dotés de vision nocturne. Les opérations d'évacuation sanitaire dans la zone d'opérations de la mission ont été menées par le contingent aérien.

28. La MINUSCA a renforcé la sécurité des camps et des installations, y compris les nouvelles bases, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle, un éclairage périmétrique autonome à diodes électroluminescentes (LED) étant installé dans le but de réduire l'empreinte carbone au moyen de matériel et de fournitures économes en énergie. Elle a également acquis et installé des systèmes électriques hybrides fonctionnant au diesel et des systèmes photovoltaïques autonomes pour réduire sa dépendance aux combustibles fossiles, conformément au budget approuvé.

29. La coordination de la sécurité et la perception de la situation sur le terrain ont aussi été remises à niveau de façon à renforcer encore l'efficacité de la force de la Mission et à protéger son personnel, et ce par l'emploi d'un système de drones miniatures composé de deux aéronefs, d'un système d'aérostaf captif et de deux caméras de surveillance statique à longue portée (MEOS), une lettre d'attribution

étant établie à cette fin. En particulier, ces systèmes ont permis d'améliorer les dispositifs de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ou d'alerte précoce pour la protection et la sécurité des convois, ainsi que la connaissance de la situation en temps réel en cas de mission tactique, dans un souci de protection de l'ensemble du personnel, ce qui a eu pour effet d'accroître la flexibilité et la mobilité de la MINUSCA pour lui permettre d'exécuter plus efficacement l'intégralité de son mandat, et, en particulier, la tâche de protection des civils énoncée au paragraphe 39 a) de la résolution 2448 (2018) du Conseil de sécurité. Les systèmes ont également été utiles à l'Équipe spéciale conjointe de Bangui, d'une part dans le cadre de ses attributions générales, mais aussi plus précisément aux fins de la protection des civils et de la prévention des activités criminelles.

30. En outre, la MINUSCA a utilisé ses caméras de surveillance urbaines intelligentes, dotés de détecteurs de coups de feu, pour surveiller les principaux points chauds de Bangui et protéger ainsi le personnel de l'ONU et les civils. Elle a élargi ses capacités de suivi des vols et de radiocommunication aéronautique, entre autres, ce qui lui a permis de mieux surveiller les vols et les transmissions air-sol, dans le respect de la réglementation sur la sécurité des opérations aériennes. La Mission a continué à améliorer la dorsale de son infrastructure de données afin de sécuriser son stockage de données et d'améliorer les performances du système, tout en gardant le plus haut niveau de sécurité et d'évolutivité, les services essentiels de toutes les composantes dépendant de ces systèmes. Elle a perfectionné le système de localisation des véhicules par l'ajout de systèmes de communication haute fréquence et ultra-haute fréquence (systèmes TETRA), utiles pour accompagner les déplacements du personnel civil et militaire se rendant par la route de Bangui aux bureaux régionaux et ceux des équipes patrouillant sur des sites où n'existe aucune infrastructure de communication onusienne.

31. La Mission a continué d'assurer le bon fonctionnement de la station de radio Guira FM et de ses équipements de production, qui permettent de diffuser des nouvelles et de tenir la population informée du mandat et des réalisations de la Mission, grâce à quoi elle a pu mieux faire comprendre les raisons de sa présence dans le pays et gagner l'appui de la population. Grâce à une meilleure collaboration avec la chaîne de télévision nationale au cours de l'exercice considéré, la Mission a également pu accéder au réseau public et informer sur ses activités sans coûts supplémentaires.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

32. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSCA a continué de recourir aux services de la plateforme logistique de la MONUSCO, ainsi que de la Section de l'appui centralisé aux achats et du Centre de services régional, tous deux situés à Entebbe, à l'appui de ses opérations. En outre, elle a parfois demandé à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour de lui louer des appareils et a pris en charge les coûts correspondants. Elle a continué de bénéficier de l'appui du Centre de services régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (telles que les indemnités pour frais d'études et demandes de remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

33. Afin d'aider la population à tirer réellement profit de l'Accord politique, la Mission a réparti plus clairement les tâches entre elle, l'équipe de pays des Nations Unies et ses autres partenaires, dans un effort de coordination devant bénéficier au relèvement rapide, au développement et à l'aide humanitaire. La meilleure concertation avec les acteurs régionaux et avec l'équipe de pays des Nations Unies a permis à la Mission de s'acquitter plus efficacement de son mandat, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord politique, le rétablissement de l'autorité de l'État et la protection des civils, entre autres tâches essentielles.

34. La MINUSCA a continué à se concentrer sur les priorités à court et moyen terme et à recentrer ses activités en tirant parti des compétences spécifiques de l'équipe de pays des Nations Unies. Telle a notamment été la méthode suivie pour ce qui est de l'élaboration du premier rapport annuel du Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2021 et la communication d'informations à cette fin et de la coordination de l'appui apporté par le système aux priorités définies par le Gouvernement dans son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. La MINUSCA et ses partenaires du système des Nations Unies se sont efforcés d'accroître le taux d'exécution du Plan national et d'accélérer le décaissement des fonds correspondants et, en collaboration avec le Gouvernement, ont procédé au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés.

35. La MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires ont continué de coopérer étroitement aux fins de l'entrée en fonction de la Cour pénale spéciale, de la mise en œuvre de la stratégie pour le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et de la réforme du secteur de la sécurité et de l'appui qu'ils apportent au système judiciaire. En outre, elle a étroitement collaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre la violence locale et des activités pénitentiaires.

36. Les efforts de concertation avec les acteurs de la région se sont multipliés dans le cadre du soutien apporté aux pourparlers de paix puis à la mise en œuvre de l'Accord politique, exigeant une coordination avec les partenaires. En décembre et en janvier 2019, la MINUSCA a coopéré à l'organisation d'une série d'importantes réunions tenues sous les auspices de l'Union africaine à Bangui pour préparer les pourparlers de paix qui ont eu lieu à Khartoum du 24 janvier au 5 février et qui ont abouti à la signature de l'accord politique le 6 février. Elle a contribué au processus de paix par un soutien logistique et fonctionnel.

37. En collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la MINUSCA a également apporté son soutien aux consultations de suivi qui se sont tenues à Addis-Abeba du 18 au 20 mars et grâce auxquelles un compromis a pu se dégager sur la question cruciale de l'inclusivité du gouvernement. Elle continue également de coordonner ses activités avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans le cadre des échanges avec les dirigeants régionaux aux fins de l'application de l'Accord politique et dans le but de faire progresser la coopération régionale et de favoriser ainsi la stabilisation générale de la République centrafricaine.

38. Le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a convoqué à trois reprises le Groupe international de soutien à la République centrafricaine pour mobiliser le soutien international à la mise en œuvre de l'Accord politique. Afin de seconder les

efforts d'intervention aux niveaux national et régional, la MINUSCA a continué à aider les autorités nationales à œuvrer à l'acceptation de l'Accord et à réactiver les commissions mixtes bilatérales associant la République centrafricaine et le Cameroun, le Soudan ou le Tchad, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2448 (2018). Ainsi, la douzième session de la commission mixte de coopération entre le Cameroun et la République centrafricaine s'est tenue à Bangui les 6 et 7 mai 2019. La dernière session de la commission remontait à 2010.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils et droits de l'homme

39. La Mission a continué de s'efforcer d'atteindre l'objectif principal de son mandat, à savoir assurer la protection des civils et la promotion et la protection des droits de l'homme, dans un environnement de plus en plus complexe en matière de sécurité. La Mission s'est heurtée à des difficultés en raison des rivalités qui opposent en permanence les groupes armés pour les ressources et le territoire, de la violence intercommunautaire et des tentatives faites par certains groupes armés d'instrumentaliser la violence afin d'obtenir des concessions dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Cela dit, les affrontements entre groupes armés ont diminué par rapport à la période précédente, principalement du fait de la solidité du dispositif mis en place par la Mission, qui est de plus en plus mobile, et des progrès réalisés grâce à l'Accord politique et au renforcement des dispositifs d'alerte rapide. La diminution des affrontements armés a été particulièrement marquée dans le secteur ouest, même si les affrontements ont également considérablement diminué dans le secteur est. La diminution des affrontements directs entre groupes armés peut également être attribuée aux alliances militaires qu'il continue d'y avoir entre des groupes de l'ex-Séléka ainsi qu'entre certaines factions anti-balaka, même si l'on continue de signaler des rivalités et des affrontements pour le contrôle des ressources dans les zones où sont présents de multiples groupes armés.

40. Des progrès ont certes été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord politique, mais les membres des groupes armés n'ont pas respecté la cessation des hostilités et ont continué d'en violer les dispositions portant sur la sécurité. Si les affrontements armés ont diminué dans l'ensemble, le nombre des victimes de violence a augmenté au cours de la période. Les restrictions de mouvement et les violences à l'égard des civils sont restées les violations les plus fréquentes de l'Accord politique et des droits de l'homme, en partie du fait du contrôle économique que les groupes armés continuent d'exercer sur les ressources et des activités criminelles. En plus du harcèlement quotidien des civils et des activités de taxation illégale, des épisodes de violence à grande échelle contre les civils ont été signalés à Alindao, Batangafo et Paoua, dont le plus important a été l'attaque d'un camp de personnes déplacées, qui a fait au moins 70 morts parmi les civils. Comme les années précédentes, les violences se sont intensifiées pendant la période de transhumance (septembre-décembre), mais le nombre de décès de civils liés au conflit pendant cette période en 2018 a été nettement inférieur à celui enregistré pendant la même période en 2017.

41. En dépit de l'engagement de cesser les hostilités, pris par les groupes armés en vertu de l'Accord politique, il a été nécessaire de mettre en place des escortes et des patrouilles de sécurité pour réduire au minimum les violations de l'Accord et permettre à la Mission d'exécuter malgré tout les tâches relevant de son mandat. En raison du nombre croissant d'attaques contre les acteurs humanitaires qui s'efforçaient de fournir des services de base, plus de 20 % des acteurs humanitaires ont suspendu leurs opérations dans le pays, ce qui a fortement accru la pression sur

la Mission en matière de protection des civils. Le nombre de personnes ayant besoin d'aide et de protection est passé de 2,5 millions à 2,9 millions, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2017. En juin 2019, il y avait plus de 648 000 personnes déplacées dans le pays et plus de 575 000 réfugiés centrafricains étaient enregistrés dans les pays voisins. La Mission a réagi à ces nouvelles menaces par une approche intégrée comprenant la prévention des conflits comme outil de protection, le renforcement du dialogue et des processus de paix au niveau local, et les pressions exercées par l'armée et la police.

42. Pour renforcer encore les actions menées en réponse aux menaces qui pèsent sur les civils, la Mission est devenue plus mobile, réduisant le nombre de bases d'opérations temporaires et permanentes et augmentant les patrouilles autour des zones de tension. La police a multiplié les activités de proximité afin de rassurer la population au sujet de sa sécurité ; la sensibilisation à cette question s'est faite au moyen de patrouilles, d'actions menées par la police de proximité et d'activités de sensibilisation.

43. La MINUSCA a continué de soutenir le déploiement rapide des forces de défense et de sécurité dans de nouvelles zones, y compris la création et le déploiement d'unités spéciales mixtes de sécurité pour sécuriser les couloirs de transhumance et les sites miniers. La MINUSCA a apporté un savoir-faire technique à l'élaboration du cadre juridique pour les unités spéciales mixtes de sécurité, que le Président Touadera a formalisé par décret le 29 mars. La Mission a également dispensé une formation aux membres des forces de sécurité intérieure et des FACA sur les questions relatives aux droits de l'homme, aux droits de l'enfant, au droit international humanitaire et aux obligations en matière de protection, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité et le déploiement des forces nationales de sécurité et de défense.

44. Vers la fin de la période considérée, le nombre des violations de l'Accord politique était en baisse dans l'ensemble en raison de l'engagement pris par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), de l'Union pour la paix en Centrafrique et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique de s'efforcer de faire des progrès tangibles en faveur de l'exécution de l'Accord en levant les obstacles physiques et en libérant les bâtiments publics. La MINUSCA s'est également déployée dans la zone d'opérations du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation (3R) autour de Kouï à la suite des massacres perpétrés en mai, renforçant ainsi la protection, ce qui a permis de limiter les menaces et les attaques contre les civils. Dans l'ensemble, cette évolution positive majeure est liée à la levée de certains obstacles et à la libération de certains bâtiments administratifs, favorisant le rétablissement de l'autorité de l'État.

45. La protection physique contre les menaces imminentes de violence est demeurée la forme d'aide la plus sollicitée de la part de la MINUSCA. La Mission a réussi à faire en sorte que les menaces des groupes armés reculent, en menant des opérations robustes à long et à court terme dans tout le pays, en rétablissant avec succès l'ordre et en les poussant hors des centres urbains et des zones sensibles sur le plan de la protection, notamment Bambari et Ouham-Pendé. Pour améliorer la protection des civils face aux menaces, la MINUSCA a mis en place une équipe spéciale conjointe chargée de l'application des recommandations issues de l'enquête indépendante du général de brigade (à la retraite) Fernand Marcel Amoussou. Elle a également mis en œuvre un plan d'action visant à réduire le nombre de morts parmi le personnel de maintien de la paix, plan d'action qui avait été établi comme suite au rapport du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

46. Afin de soutenir davantage les efforts de prévention de la violence, la Mission a multiplié les équipes de renfort et les équipes mixtes de protection de la population

civile et renforcé les réseaux d'alerte rapide, notamment en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement. Des localités partout en République centrafricaine ont bénéficié de ces efforts, qui ont permis à la Mission d'avoir une meilleure appréciation de la situation, de faire face aux menaces émergentes et de mener des activités de prévention.

47. Le dialogue et les processus de paix au niveau local ont été renforcés dans le but de décentraliser le processus de paix national et d'étouffer les menaces de violence intercommunautaire. Des progrès ont été réalisés à Gambo et Pombolo à la suite de la signature, le 20 mars, d'un accord de réconciliation au niveau local à l'issue de cinq mois de dialogue facilité par la MINUSCA. La cérémonie de signature a été l'occasion pour les deux communautés de se réunir pour la première fois depuis 2017, année pendant laquelle l'Unité pour la paix en Centrafrique et les milices associées aux anti-balaka avaient commis à plusieurs reprises des meurtres en représailles. La signature du pacte a entraîné une réduction notable de la violence et une amélioration de la liberté de circulation. La confiance a été restaurée au sein de la population locale et les retours volontaires de personnes déplacées et de réfugiés se sont multipliés.

48. La MINUSCA a continué d'aider les autorités nationales à lutter contre les discours haineux et contre la propagation de rumeurs et d'informations erronées destinées à alimenter la violence. Cela s'est fait grâce à de vastes campagnes d'information de la population et à la mise en place d'une plateforme de la société civile visant à signaler les incidents. Des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont continué d'être signalées aux autorités et aux groupes armés. La MINUSCA s'est efforcée d'obtenir que les enfants soient libérés et remis aux services de soins appropriés en plaidant leur cause auprès des groupes armés et en dialoguant avec ces derniers. Le 24 juin 2019, après quatre ans de dialogue entre les groupes armés facilité avec le concours de la MINUSCA, le FPRC a signé un plan d'action pour mettre fin à toutes les violations graves contre les enfants et à les prévenir.

49. En outre, la Mission a continué d'aider la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales à devenir pleinement opérationnelle, en fournissant un appui technique et des conseils d'experts. Il s'agissait notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action triennal en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la stratégie de communication et du soutien aux efforts de prévention au niveau local. En juin 2019, la Mission a aidé la Commission à organiser une série d'activités s'inscrivant dans le droit fil de l'Accord politique, notamment des campagnes de promotion d'une culture de la citoyenneté, de la laïcité, de la protection des minorités et de la paix dans 30 localités, et a contribué à la création de comités locaux qui pourraient soutenir cette institution. À la suite de ces initiatives, la Commission a élaboré plusieurs outils, notamment un règlement du personnel, des procédures de plainte, des procédures financières et administratives, une stratégie de communication et des documents de projet. La MINUSCA a également aidé le Comité national pour la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination à planifier des campagnes nationales et locales afin de mieux faire connaître les obligations de l'État en matière de prévention du génocide et de renforcement des dispositifs locaux d'alerte rapide. Ces 19 réseaux locaux d'alerte rapide constitueront un espace où les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ceux-ci et les infractions au droit international humanitaire seront examinées et transmises aux autorités locales et gouvernementales pour qu'elles en fassent le suivi.

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration des conditions de sécurité et protection des civils*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2016/17 : 189 ; 2017/18 : 206 ; 2018/19 : 80)

On a dénombré 113 affrontements armés entre les parties au conflit, contre les 206 signalés pendant l'exercice 2017/18.

La diminution des affrontements directs entre groupes armés peut être attribuée en partie aux alliances militaires qu'il continue d'y avoir entre des groupes de l'ex-Séléka ainsi qu'entre certaines factions anti-balaka, ainsi qu'à la solidité de la Mission et aux progrès réalisés dans le cadre de l'Accord politique

La signature de l'Accord politique en février 2019 n'a pas donné lieu immédiatement à une diminution importante des violences signalées à l'égard des civils, mais la violence a connu un recul constant, puisqu'elle est passée de 70 violations par semaine en moyenne de février à mai à 40 par semaine en moyenne en juin

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre Observations*

Occupation quotidienne de 73 points de contrôle et conduite de 350 patrouilles quotidiennes dans les principales agglomérations et les couloirs de transhumance pour instaurer des conditions permettant d'endiguer durablement l'action des groupes armés, de limiter leur influence et de circonscrire le territoire qu'ils contrôlent

87 Points de contrôle
359 Patrouilles quotidiennes

Conduite, par des unités de police constituées et par la police et la gendarmerie nationales, de 54 patrouilles quotidiennes programmées à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui, afin d'assurer la protection et la sécurité des civils dans les quartiers instables

81 Patrouilles quotidiennes conjointes à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui
Le nombre de patrouilles plus élevé que prévu s'explique essentiellement par la détérioration des conditions de sécurité résultant de l'intensification des activités des groupes armés et d'une violence accrue contre les civils, ce qui a nécessité d'augmenter le nombre des patrouilles quotidiennes pour protéger efficacement les civils

Conduite de 350 patrouilles militaires quotidiennes dans les principales agglomérations, sur l'ensemble du territoire, afin d'atténuer le danger que représentent les groupes armés et de porter un coup à leurs moyens de financement en démantelant les barrages irréguliers

359 Patrouilles quotidiennes

Déclenchement, par les forces spéciales ou les forces d'intervention rapide, de 15 opérations mobiles et énergiques menées à court terme par des bataillons entiers ou des éléments de bataillon et organisation, par les unités de réserves du

8 Opérations à court terme
11 Opérations à long terme
Les chiffres moins élevés que prévu s'expliquent principalement par la situation en

Commandant de la force, de 12 opérations à plus long terme, en vue de dissuader activement les groupes armés de mener des actions contre les civils dans les nouvelles zones de tension et de réduire leurs moyens d'action dans la zone d'opérations de la Mission

Conduite de 54 patrouilles quotidiennes programmées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel par des unités de police constituées afin d'évaluer les conditions de sécurité, d'aider à la maîtrise des foules et au maintien de l'ordre public et de collaborer avec les populations et les autorités locales en vue de promouvoir la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui

Conduite de 23 920 patrouilles par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui (MINUSCA et forces de sécurité intérieure) pour assurer la liberté de circulation et la protection des civils 24 heures sur 24

Tenue de 3 744 séances de dialogue organisées par les membres du personnel de police des Nations Unies dans 24 localités pour rassurer la population locale au sujet de sa sécurité et la sensibiliser à cette question

Tenue de 12 réunions visant à renforcer les capacités des forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de déploiement conformément à la politique de sécurité nationale et dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

Organisation de a) 4 séances de formation intégrée de formateurs au niveau tactique à l'intention de 100 membres des forces de sécurité intérieure concernant la prévention et la répression des violations commises contre des civils ; b) réunions de suivi mensuelles sur la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et du plan d'action pour l'égalité des sexes, contribuant à l'intégration de la problématique femmes-hommes et du respect des droits des femmes dans les forces de défense et

matière de sécurité et les conditions opérationnelles

62 Patrouilles quotidiennes conjointes programmées

8 Patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel

26 832 Patrouilles, 24 heures sur 24

Le nombre de patrouilles plus élevé que prévu s'explique essentiellement par la détérioration des conditions de sécurité résultant de l'intensification des activités des groupes armés et d'une violence accrue contre les civils, ce qui a nécessité d'augmenter le nombre des patrouilles quotidiennes pour protéger efficacement les civils

10 414 Séances de dialogue

24 Localités (8 arrondissements et 16 bases d'opérations)

Les produits ont été supérieurs aux prévisions car le personnel de police des Nations Unies a pris des mesures pour accroître sa visibilité sur le terrain, étendre son rayon d'action aux villages et aux arrondissements et tenir plus de séances de dialogue dans les zones reculées

43 Réunions

1 Séance de formation intégrée de formateurs à l'intention de 26 membres sur le maintien de l'ordre, la police judiciaire et les technologies de l'information

Le produit inférieur aux prévisions s'explique par l'intégration des questions de prévention et de réaction aux violations contre des civils à d'autres séances de formation, lesquelles étaient nécessaires pour servir de base aux futurs ateliers de formation de formateurs

de sécurité intérieure ; c) 20 formations aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance, à l'intention d'au moins 500 agents des forces de sécurité et de défense intérieures ainsi que des agents pénitentiaires

- 20 Réunions sur l'exécution des plans d'action pour l'égalité des sexes et de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité intégrant les questions de genre et l'élaboration d'un recueil sur la place des femmes dans les forces de défense et de sécurité intérieure

Par la suite, un quota de 10 % a été atteint en ce qui concerne le recrutement des femmes dans les forces armées centrafricaines. Sur 1 023 recrues, 102 étaient des femmes. Sur 248 recrues de la gendarmerie, 54 étaient des femmes, et sur 250 recrues de la police, 60 étaient des femmes

- 6 Séances de formation

- 602 Membres du personnel des forces de sécurité intérieure

Le nombre de séances de formation inférieur aux prévisions s'explique par la décision d'organiser moins d'ateliers mais d'avoir un nombre plus élevé de participants par atelier afin de mieux tenir compte des horaires du personnel des forces de sécurité intérieure

Voir composante 4 : appui

Organisation quotidienne de 3 heures de vol de systèmes de drones et de 8 heures de vol d'hélicoptères aux fins de l'appréciation de la situation et de l'anticipation des menaces pesant sur la sécurité et à l'appui des opérations militaires et des missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance

Organisation de 500 jours de projets visant à réparer les routes, les ponts et les pistes d'atterrissage menés par les groupes du génie militaire de la MINUSCA ; assignation d'en moyenne 85 escortes armées chaque semaine pour accompagner les convois de l'ONU et les convois humanitaires et commerciaux, et mise sur pied de 90 missions d'évaluation conjointes et de 24 missions de protection qui seront effectuées par des équipes mixtes, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les partenaires gouvernementaux et humanitaires dans le but de faciliter la protection des civils et l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et du relèvement rapide

Renforcement de 35 plans de protection des populations locales, en particulier des femmes et des enfants, et de 35 réseaux d'alerte locale dans les bases d'opérations permanentes et temporaires de la Mission, notamment au moyen de l'évaluation et du suivi des interventions conjointes de la MINUSCA,

- 550 Jours de projet

Réparation ou construction de 3 500 kilomètres de route, 11 ponts, 9 buses et 8 pistes d'atterrissage par des sapeurs

- 104 Escortes armées hebdomadaires

- 73 Missions d'évaluation conjointes

- 68 Missions de protection effectuées par des équipes mixtes

Le nombre variable de produits s'explique par la décision de donner la priorité aux efforts de prévention en faisant intervenir davantage les équipes mixtes de protection

- 38 Plans de protection des populations locales

- 43 Réseaux d'alerte locale

- 47 Initiatives de protection des populations locales (bénéficiant à 2 198 participants, dont 601 femmes)

des partenaires et des acteurs locaux visant à améliorer la protection des civils au niveau local et à renforcer les moyens de régler les conflits au niveau local

Fourniture d'un appui quotidien à 8 comités de coordination de la sécurité établis dans les arrondissements de Bangui dans lesquels siègent des membres de l'administration locale, de la société civile et des forces de sécurité intérieure et création de 8 comités en dehors de Bangui, afin de sensibiliser davantage aux questions touchant la sûreté et la sécurité de la population locale, d'amoinrir la vulnérabilité des populations locales et de consolider les moyens dont les pouvoirs publics disposent pour protéger les civils

Tenue de 5 ateliers stratégiques et de 20 formations ; fourniture d'un encadrement régulier et de conseils sur le suivi, l'enregistrement et le signalement des violations des droits de l'homme afin de renforcer les moyens dont dispose la société civile pour contribuer aux dispositifs d'alerte rapide et à l'instauration d'un climat protecteur

Organisations de 8 visites sur le terrain et de 6 réunions de coordination bimestrielles avec les acteurs concernés afin de soutenir la mise en service du Comité national pour la prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de toute forme de discrimination, y compris par la fourniture d'une assistance technique aux fins de l'exécution du mandat du comité et de la mise en œuvre de la feuille de route, de façon cohérente et avec les ressources nécessaires, et à l'appui de ses dispositifs d'alerte rapide

Réalisation d'un suivi régulier des médias pour signaler les discours haineux et l'incitation à la violence et production de 6 rapports bimestriels comprenant des recommandations formulées à l'intention des institutions nationales et du Haut Conseil de la communication

24 Ateliers sur le renforcement des plans de protection des populations locales et des réseaux d'alerte locale pour améliorer la protection des civils au niveau local et renforcer les capacités locales de règlement des conflits

11 Autres initiatives visant à faire reculer la violence et les menaces contre les civils liées à la transhumance

4 Comités de coordination de la sécurité établis dans 8 des arrondissements de Bangui

Ce chiffre moins élevé que prévu s'explique par la relative stabilité qu'a connue Bangui et par l'importance accrue accordée à la mise en service des comités de sécurité sur le terrain. Un nombre moins important prévu de comités de sécurité locaux ont été créés sous l'égide de l'organe de coordination du Conseil de sécurité urbaine, dirigé par la mairie centrale, mais en tout 12 comités de sécurité locaux ont été installés dans le pays tout entier

8 Ateliers stratégiques

26 Séances de formation

122 Séances de sensibilisation supplémentaires ainsi que des conseils et un encadrement pour ce qui est de surveiller, documenter et signaler les violations des droits de l'homme

9 014 Bénéficiaires

En conséquence, 19 réseaux d'alerte rapide ont été créés dans 9 localités du pays

16 Visites sur le terrain

7 Réunions

Les chiffres plus élevés que prévu s'expliquent par le fait que le Comité s'est attaché à mener des actions de sensibilisation dans un plus grand nombre d'endroits, en particulier après la signature de l'Accord politique

75 Revues de presse et rapports d'incidents observés dans le cadre du suivi des médias

En outre, 1 conférence de presse sur le discours haineux a été organisée et 1 communiqué de presse a été publié, 1 page Web spéciale sur le discours haineux a été produite et un soutien aux médias sociaux a

Lancement, pendant un an, d'une campagne de communication nationale ciblant en particulier les jeunes, par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de proximité afin de mobiliser un appui en faveur de la Mission et de prévenir les différends intercommunautaires et intracommunautaires

été apporté par l'intermédiaire de 3 sites de médias sociaux

6 Rapports bimestriels

1 Campagne de communication nationale d'un an

La campagne comprenait l'initiative « Des vacances en paix pour la paix », dont ont bénéficié 20 000 jeunes à Bangui, Bouar, Kaga Bandoro, Bambari, Lobaye et Bria ; 6 spots radio ont été produits et 10 manifestations sportives et 48 événements publics ont été organisés dans le cadre de la même initiative ; quelque 10 000 personnes ont participé aux activités organisées dans le cadre de la Journée internationale de la paix lors de 37 événements publics ; 24 spots d'information et 6 magazines ont été préparés et diffusés par Guira FM, la station de radio de la Mission, sur des activités liées à la protection des femmes et des enfants ; 3 plateformes de médias sociaux ont servi de supports de communication numérique ; 29 vidéos ont été diffusées sur un autre site de médias sociaux, la télévision centrafricaine et UNifeed, le fil d'actualité de l'ONU disponible dans tout le système des Nations Unies

Réalisation escomptée 1.2 : Intensification de la promotion et de la défense des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des enfants

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit, portés à l'attention du Gouvernement et des groupes armés, qui ont été résolus (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 511 ; 2018/19 : 500)

Augmentation du nombre de parties au conflit qui ont expressément donné des instructions en vue de proscrire toute violence sexuelle et adopté un code de conduite à cet effet (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 8)

Indicateurs de succès effectifs

Une solution a été trouvée pour un nombre accru de cas (727) et 578 autres enfants qui étaient enrôlés dans des groupes armés ont été libérés (1 391 violations recensées des droits de l'homme et du droit international concernant au moins 2 589 victimes)

Le fait qu'une solution ait été trouvée pour un nombre de cas supérieur aux prévisions s'explique par l'intensification des actions de sensibilisation faites auprès des autorités gouvernementales et des groupes armés

Si des efforts de plaidoyer considérables ont été faits auprès des groupes armés afin qu'ils émettent des ordres clairs, aucun n'y a officiellement donné suite. Comme suite aux efforts de sensibilisation, plusieurs groupes armés ont pris des engagements verbaux, mais aucun ne les a officiellement rendus publics. Cependant, 14 groupes armés ont signé l'Accord politique, qui comportait l'engagement de s'abstenir de toute violence sexuelle

Augmentation du nombre d'enfants libérés des forces et groupes armés et remis aux services de prise en charge compétents (2016/17 : 3 572 ; 2017/18 : 2 050 ; 2018/19 : 3 500)

578 enfants (236 filles et 342 garçons) associés à des factions anti-balaka, au FPRC, au MPC et à l'ex-Séléka (ex-Séléka rénovée) ont été libérés. En outre, il a été confirmé que 537 enfants (198 filles et 339 garçons), associés aux anti-balaka et à Révolution et justice-faction Belanga, avaient quitté ces groupes de leur propre initiative. Tous les enfants ont participé à des programmes de réintégration mis en œuvre par des partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le fait que le nombre d'enfants libérés est inférieur aux prévisions est dû à une diminution des affrontements liés aux anti-balaka, ce qui signifie que moins d'enfants ont été actifs dans les groupes anti-balaka. D'autres libérations devant intervenir dans les groupes de l'ex-Séléka ont été bloquées à certains moments alors que les négociations de paix étaient en cours

Augmentation du nombre d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation aux droits de l'homme, à la protection des civils et des enfants, à la prévention des violences liées au conflit et de la violence sexuelle et sexiste et aux relations entre civils et militaires (2016/17 : 257 ; 2017/18 : 2 496 ; 2018/19 : 3 500)

Davantage de membres des forces de défense et de sécurité intérieures (3 569) ont reçu une formation aux droits de l'homme, à la protection des civils, à la protection des enfants et à la violence sexuelle et fondée sur le genre, comme suit :

1 294 personnes (dont 471 femmes) ont reçu une formation à l'occasion de 52 séances portant sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et la prévention de la violence fondée sur le genre.
770 personnes (dont 140 femmes) ont participé aux 10 autres séances de sensibilisation qui ont été organisées, ce qui porte à 2 064 le nombre total de membres des forces de défense et de sécurité intérieures ayant reçu une formation

1 505 personnes ont reçu une formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance dans le cadre des 45 séances de formation organisées sur le thème de la protection de l'enfance

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) :</i> <i>oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conduite de 8 missions d'enquête, outre les visites organisées sur le terrain, pour recenser et attester les allégations de violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits	33	Missions d'établissement des faits et d'enquête spéciales, sur un total de 127 missions sur le terrain
	1 391	Violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et atteintes à ces droits recensées concernant au moins 2 589 victimes
Établissement de rapports trimestriels et d'un rapport annuel pour recenser et signaler les violations graves des droits de l'enfant commises par les parties au conflit et établissement de rapports trimestriels et d'un rapport annuel sur les	4	Rapports trimestriels
	1	Rapport annuel
		En outre, un rapport triennal sur les violations graves des droits des enfants commises par les parties au conflit a été

violences sexuelles liées aux conflits, outre l'organisation de 160 visites sur le terrain

soumis au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Établissement de 12 rapports thématiques et de 2 rapports publics sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et ses répercussions sur la paix et la sécurité

84 Visites sur le terrain

Un nombre de visites sur le terrain inférieur aux prévisions a été suffisant pour assurer une couverture adéquate

12 Rapports thématiques mensuels

3 Rapports publics

En outre, 3 rapports trimestriels ont été produits et communiqués au moyen de télégrammes chiffrés et de points de presse faits par la Mission, ainsi qu'aux autorités gouvernementales

Tenue de 2 ateliers en vue d'élaborer un plan annuel stratégique et fourniture de conseils techniques à l'appui de la mise en service de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du forum national des droits de l'homme et fourniture d'un appui lors de 4 sessions de cette instance

3 Ateliers

26 Séances de formation

2 Interventions stratégiques de haut niveau (au niveau du Représentant spécial du Secrétaire général, du Premier Ministre et du Président) pour défendre le budget de la commission

Ces efforts ont conduit à l'intégration au projet de budget du Gouvernement de l'enveloppe financière destinée à la commission

Organisation de 20 séances de formation à l'intention des autorités de la sphère judiciaire et du maintien de l'ordre aux échelles locale et nationale afin de les aider à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans leurs travaux ; tenue de 6 ateliers en vue d'élaborer des programmes à l'usage des instituts de formation nationaux ; 5 ateliers de formation de formateurs, à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et du personnel pénitentiaire et judiciaire

52 Séances de formation

1 294 Membres des forces de défense et de sécurité intérieure (dont 471 femmes)

1 Atelier

Le nombre d'ateliers inférieur aux prévisions s'explique par la décision de fournir des conseils sur les programmes par le biais de consultations permanentes et de conseils techniques de fond. Cela a permis de mener à bien l'élaboration des 6 modules du manuel des droits de l'homme

Aucun Atelier de formation de formateurs

Aucun atelier n'a été organisé en raison de la priorité accordée à la tenue de 10 séances de sensibilisation au droit international des droits de l'homme, auxquelles ont participé 770 membres des forces de défense (dont 140 femmes). La MINUSCA a apporté son concours à la conception d'un programme sur les normes existant en matière de droits de l'homme à utiliser lors des séances de formation des membres des forces de sécurité intérieure et a animé un atelier en avril 2019 pour valider le programme

Organisation de 12 séances de sensibilisation aux préoccupations relatives à la protection des enfants à l'intention des membres de groupes armés ; tenue de 12 réunions avec les dirigeants des groupes armés en vue de la signature et de la mise en œuvre des plans d'action visant à prévenir et à mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant ; organisation de 4 réunions de coordination afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces plans d'actions

Tenue de 10 séances de formation à l'intention des membres de la société civile et des organisations non gouvernementales concernant le suivi et l'examen des cas de violations graves des droits de l'enfant

Organisation de 8 visites sur le terrain en vue de renforcer le dialogue avec les groupes armés sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits

Organisation de 572 opérations de supervision réalisées par des membres de la Police des Nations Unies dans au moins 11 commissariats ou brigades des forces de sécurité intérieure pour assurer le suivi des cas de violation des droits de l'homme signalés, dont des violences sexuelles et sexistes

Organisation mensuelle d'activités de communication stratégique par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos et d'Internet afin de promouvoir la lutte contre les violations commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits infligées aux femmes

62 Séances de sensibilisation

54 Réunions

Ces réunions ont abouti à la libération de 578 enfants qui étaient associés à des factions anti-balaka, au FPRC, au MPC et à l'ex-Séléka (ex-Séléka rénovée)

84 Réunions de coordination

45 Visites sur le terrain

Des séances de formation sur les droits et la protection des enfants ont été organisées à Bangui, Bambari, Bouar, Obo et Paoua, auxquelles ont participé 1 505 membres (161 femmes) des forces de défense et de sécurité intérieure

13 Séances de formation

5 Visites sur le terrain

Le fait que le nombre de visites sur le terrain ait été inférieur aux prévisions s'explique par la décision de tenir 17 réunions avec des groupes armés en plus des 5 visites sur le terrain au lieu de tenir les 8 visites prévues, au cours desquelles la violence sexuelle liée au conflit et la nécessité de faire de la prévention ont été discutées

1 008 Opérations de supervision

11 Commissariats ou brigades des forces de sécurité intérieure

Certaines faiblesses ayant été repérées dans les capacités des forces de sécurité intérieure à enquêter et à assurer le suivi des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et de violation des droits de l'homme, il a été nécessaire de mener plus d'opérations de supervision que prévu

Activités mensuelles De communication stratégique

10 spots d'information et 3 magazines sur la justice et les droits de l'homme ont été produits par Guira FM. 4 communiqués de presse ont été diffusés aux médias et 4 vidéos ont été produites et distribuées sur un site de média social, à la télévision centrafricaine et sur UNifeed

Composante 2 : appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

50. En août 2018, en vue d'appuyer l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation dirigée par l'Union africaine, la Mission a facilité la tenue du forum de Bouar, lors duquel les 23 représentants des groupes armés se sont rencontrés et ont regroupé leurs doléances et leurs revendications. Par la suite, le Représentant spécial du Secrétaire général s'est joint au Panel de facilitation de l'Initiative africaine, et la Mission a renforcé son appui technique et ses bons offices en faveur du processus de paix et facilité des consultations intensives entre 14 groupes armés, des représentants des gouvernements, l'Union africaine et les partenaires régionaux en prévision des pourparlers de paix qui devaient avoir lieu à Khartoum. La Mission a beaucoup contribué à appuyer la coordination entre toutes les parties prenantes de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, tous domaines techniques confondus, notamment ceux de la cessation des hostilités et de la structure de mise en œuvre de l'Accord, qui le distinguent des accords antérieurs. Elle a fourni une assistance logistique, financière et technique à l'appui des pourparlers de paix, qui se sont déroulés sur 10 jours et ont débouché sur la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation par les 14 groupes armés participants et le Gouvernement, le 6 février 2019. Entre autres engagements pris dans cet Accord, les groupes armés ont assuré au Gouvernement et aux facilitateurs et garants de l'Accord qu'ils mettraient immédiatement fin à toute activité hostile à l'égard de la population civile, qu'ils lèveraient les obstacles à la libre circulation des personnes dans les villes et les villages et qu'ils participeraient de manière constructive aux mécanismes de suivi et d'application de l'Accord aux niveaux national et local.

51. L'application de l'Accord par le pouvoir exécutif a commencé par la formation d'un nouveau gouvernement le 3 mars 2019. Les groupes armés s'étant plaints que ce dernier manquait d'inclusivité et de diversité, la Mission et l'Union africaine ont facilité une deuxième série de négociations à Addis-Abeba. Le 23 mars, le Président a nommé un nouveau gouvernement inclusif, dirigé par le Premier Ministre, Firmin Ngrebada. Quatorze des 39 postes ministériels ont été attribués à des membres de neuf groupes armés. Sept femmes ont été nommées, ainsi que 12 membres de groupes armés musulmans qui ont également été nommés à des postes clefs de conseillers au Cabinet du Président, au Cabinet du Premier Ministre et au sein des préfectures et des sous-préfectures. Outre les changements positifs apportés à la composition du Gouvernement, le Président a promulgué par décret la création des mécanismes de suivi et d'application de l'Accord d'échelle nationale. Il a également nommé des chefs de groupes armés comme conseillers du Premier Ministre pour la mise en place, pour une période transitoire, d'unités spéciales mixtes de sécurité.

52. Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en place des mécanismes de suivi de l'Accord, notamment la création des comités de mise en œuvre préfectoraux, composés de représentant(e)s des autorités locales, de la société civile, des associations de femmes et des groupes armés, qui visent à régler les différends, à désamorcer les conflits et à résoudre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord. En outre, des comités techniques de sécurité chargés de surveiller et d'atténuer les problèmes liés à la sécurité ont été rendus opérationnels sur l'ensemble du territoire.

53. Pour appliquer l'Accord et contribuer à construire une paix durable et inclusive, la Mission a continué de favoriser des efforts sincères de dialogue et de réconciliation aux niveaux régional et local. Le Gouvernement a promulgué un décret portant création d'un comité, supervisé et présidé par le Premier Ministre, chargé de préparer les travaux du Groupe international de soutien à la République centrafricaine. Afin de faire progresser la coopération régionale, trois réunions du Groupe international de

soutien ont été tenues en présence du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et du Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure ainsi que de représentants de la CEEAC et d'autres partenaires bilatéraux.

54. Pour affaiblir encore les groupes armés et renforcer la capacité de l'État d'assurer la sécurité sur son territoire, la Mission a donné des conseils stratégiques et techniques aux autorités nationales concernant la gouvernance de l'appareil de la sécurité, notamment en maintenant la police des Nations Unies et les autorités nationales dans les mêmes locaux. La Mission a soutenu les efforts faits par le Gouvernement pour réformer et rendre opérationnelles les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, qui s'inscrivent dans le prolongement de l'adoption, en 2017, de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de réforme du secteur de sécurité et, en novembre 2016, du plan national de développement et de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure. Elle a fourni un appui ciblé au déploiement de l'autorité de l'État et à la vérification des antécédents des ex-combattants en vue de leur intégration dans les forces armées centrafricaines.

55. La stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité ayant été adoptée par le Gouvernement au cours de l'exercice 2017/18, la Mission a aidé le Gouvernement à la mettre en œuvre, à élaborer des plans sectoriels et à améliorer le contrôle administratif et interne au cours de l'exercice considéré. En juin 2019, elle a également aidé le Gouvernement à achever la campagne menée à l'échelle nationale pour faire connaître le code de justice militaire et promouvoir le respect des normes juridiques et des normes relatives aux droits de la personne par les membres du personnel en tenue.

56. Après quatre ans de consultations, le processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été officiellement lancé par le Président Touadera à Paoua le 17 décembre 2018 ; ses réalisations et ses produits ont été mesurés et sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Une fois l'Accord signé, les opérations de désarmement et de démobilisation ont repris le 30 mai 2019 dans l'ouest, et une autre série d'opérations a été lancée dans l'ouest le 30 juin 2019. La Mission a également contribué au renforcement des capacités à l'appui du processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration en organisant des ateliers et en formant les nouveaux membres du personnel recruté sur le plan national. En outre, elle a dispensé des conseils spécialisés et offert un soutien technique et logistique pour la préparation et la conduite des réunions du Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement.

57. Tout en œuvrant avec le Gouvernement à lancer et à faire avancer des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Mission a réorienté son action, auparavant axée sur les activités de préparation au désarmement, vers des activités de lutte contre la violence de proximité et de réintégration. Les activités de lutte contre la violence de proximité ont été intensifiées à l'appui du processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, du dialogue entre communautés et des accords de paix locaux, comme prévu dans la stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité mise au point par le Gouvernement avec le soutien de la Mission. La Mission a mis en œuvre des projets de lutte contre cette violence dans les régions où les activités des milices ou des groupes armés et la violence intercommunautaire étaient en hausse. Ces projets visaient à accroître la capacité des populations, et en particulier des jeunes, à résister au recrutement par les groupes armés, et à offrir aux personnes, notamment jeunes, considérées comme étant à risque des perspectives socioéconomiques qui les détournent de la violence. La lutte contre la violence de proximité a joué un rôle essentiel en faveur de la stabilisation et de la protection des civils, tout en facilitant le dialogue entre les populations locales

à l'appui du processus de paix dans son ensemble. Les programmes de lutte contre la violence de proximité actuellement en cours ont également porté sur le désarmement volontaire d'un grand nombre de jeunes impliqués dans les activités de bandes, de milices et de groupes armés.

58. La Mission a continué de promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale au niveau local, en mettant en œuvre plus de 75 projets à effet rapide, dont 32 visaient à soutenir et renforcer les structures locales de paix et de réconciliation. On comptait ainsi 27 comités locaux pour la paix et la réconciliation en activité dans huit localités. Les diverses initiatives de médiation locale de la Mission, telles que les campagnes de sensibilisation et autres activités de proximité, ont contribué à la cessation des hostilités dans des régions comme celle de Gambo et favorisé la libre circulation des personnes et des biens ainsi que la cohabitation entre communautés. En outre, davantage de déplacés et de réfugiés sont retournés à Bangui, Paoua et Bouar que durant l'exercice précédent. Ces interventions contribuent en particulier au rétablissement du contrat social entre le Gouvernement et le peuple centrafricain et à la création de conditions propices à la mise en œuvre effective de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Autre effet positif notable, les populations ont commencé à dénoncer les vols de bétail ainsi que certains perpétrateurs ; les cycles de vengeance et de représailles observés l'année précédente, qui alimentaient la violence intercommunautaire, ont été rompus. Les différends agropastoraux ont généralement été réglés à l'amiable grâce aux mécanismes de gestion des conflits locaux liés à la transhumance.

59. L'Accord considère que la tenue d'élections inclusives aux niveaux national et local joue un rôle critique dans le processus de paix. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a continué de prodiguer aux autorités nationales des conseils stratégiques concernant la tenue d'élections libres, régulières et crédibles, qui devraient se tenir durant l'exercice 2020/21. Elle a appuyé l'élaboration du Code électoral, dans lequel ont été incluses les dispositions requises concernant les élections locales et une meilleure participation et représentation des femmes. À la suite de la décision rendue en juin par la Cour constitutionnelle, qui avait estimé que 29 dispositions du projet de code étaient inconstitutionnelles, un projet de code électoral révisé a été examiné en vue d'être adopté par l'Assemblée nationale en 2019. En collaboration avec le PNUD, l'Union européenne et les acteurs régionaux, la Mission a continué d'apporter son soutien au Gouvernement pour mobiliser les ressources nécessaires à la facilitation des élections.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et d'un processus politique associant toutes les parties

Indicateurs de succès prévus

Nombre d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2016/17 : 11 ; 2017/18 : 146 ; 2018/19 : 24)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint : 42 types d'initiatives d'atténuation des conflits ont été recensés et étudiés

66 initiatives de paix locales ont été mises au point sur cette base, avec la participation directe des autorités administratives et locales et des membres des mécanismes de paix locaux, et plus de 1 365 personnes (dont 614 femmes) ont été mobilisées

Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par la priorité donnée aux initiatives d'atténuation des conflits comme levier essentiel de réduction de la violence dans le pays

Nombre de processus de réconciliation locaux contribuant à la paix et à la stabilité (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 6)

Objectif atteint : au total, 9 initiatives locales de dialogue et de médiation intercommunautaires ont été lancées à Bria, Bouar, Bangassou, Bangui (axe Yakité-Castors), Bambari (axe Tagbara-Maloum), Lioto et sur l'axe Gambo-Pombolo

7 050 civils (dont 2 870 femmes) ont été mobilisés et se sont engagés dans des initiatives de paix locales

Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par le recensement de 3 domaines d'intervention supplémentaires axés sur le retour des déplacés et l'occupation des maisons

Nombre de groupes armés qui participent et adhèrent au processus, dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 14)

Objectif atteint : 14 groupes armés ont participé au processus

Entrée en vigueur et début de l'application de l'accord conclu à la faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 1)

Objectif atteint : l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a été signé à Bangui le 6 février 2019 et est entré en vigueur dès sa signature

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
40 réunions d'information entre la MINUSCA et le Président et le Premier Ministre de la République centrafricaine visant à renforcer le dialogue avec le Gouvernement	37	Réunions d'information
10 visites sur le terrain et 14 séries de consultations entre le groupe de facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, les groupes armés et d'autres parties prenantes nationales et locales visant à appuyer la mise en pratique de l'Initiative et l'élaboration d'une stratégie de médiation ;	10 14	Visites sur le terrain Séries de consultations
24 réunions visant à fournir une assistance aux autorités locales et aux parties prenantes dans l'élaboration, la négociation et l'application d'au moins 6 accords de paix et accords politiques locaux pour soutenir le processus de paix au niveau local ;	180 8	Réunions Accords de paix locaux
Soutien aux autorités nationales pour la conduite de 30 missions de terrain auprès de l'électorat et la tenue de 5 vidéoconférences avec les autorités locales à l'appui du dialogue entre les parlementaires et l'électorat	15 13	Missions de terrain Vidéoconférences
		Ce nombre moins élevé que prévu s'explique par un changement de priorités, les efforts ayant été davantage axés sur la mise en œuvre de l'Accord et sur l'autonomisation des autorités locales s'agissant de mener des missions de terrain par la route, ce qui a entraîné une

		diminution du nombre de missions sur le terrain facilitées par le Mission
6 initiatives locales de dialogue ou de médiation tenues dans les zones névralgiques du terrain (200 participants en tout), en coordination avec le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de renforcer la confiance entre les autorités locales et la société civile et de limiter l'incidence de la violence sur la population	9	Initiatives locales
	7 050	Participants (dont 2 870 femmes) ont été mobilisés et se sont engagés dans des initiatives de paix locales
		Il en a résulté la signature de 11 accords de paix locaux concernant Bangui, Zemio, Bangassou, Kaga Bandoro, Bouar, l'axe Markounda-Bondjomo, Bria, Batangafo, l'axe Yakité-Castors, Pombolo et Zoubingui
12 réunions tenues avec les autorités nationales et les représentants des partis politiques pour appuyer, en collaboration avec les partenaires, l'élaboration et l'application de la législation nationale établissant le statut des partis politiques	12	Réunions
24 conflits locaux résolus grâce à 24 initiatives tenues dans 12 bureaux (600 participants), en étroite collaboration avec le Gouvernement, le PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile, afin de soutenir les initiatives de paix au niveau local et de permettre au Gouvernement et aux mécanismes de paix nationaux et locaux de s'approprier les initiatives de paix et de médiation ;	42	Types de conflits locaux
	> 600	Participants
	11	Préfectures
10 réunions entre la direction de la Mission et les principaux acteurs nationaux visant à obtenir un engagement politique du Gouvernement à lancer les préparatifs d'élections locales et sénatoriales libres et régulières ouvertes à tous et favorisant une meilleure représentation politique des femmes	18	Réunions
Activités mensuelles de communication stratégique (notamment presse, radio et activités de proximité) visant à informer la population des initiatives d'appui à la réconciliation et aux processus politiques ouverts à tous menées par la Mission et par le Gouvernement ; activités hebdomadaires de communication stratégique (notamment émissions et manifestations publiques éducatives) visant à familiariser la population locale avec la Constitution de la République centrafricaine	Activités mensuelles	De communication stratégique
		L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation a fait l'objet d'émissions radiophoniques spéciales, consacrées en particulier à la rencontre avec les groupes armés à Bouar. Guira FM a produit 30 articles d'actualité et interviewé 2 invités spéciaux sur ce sujet
		Un appui a été fourni en matière de communications numériques par la publication d'articles, mettant notamment en avant des récits d'expériences réussies, sur le site Web et sur 3 plateformes de médias sociaux. En outre, 26 vidéos ont été produites et diffusées sur une autre plateforme de médias sociaux, à la télévision centrafricaine et sur UNifeed

Réalisation escomptée 2.2. : Progrès dans l'exécution de la réforme de l'appareil de sécurité et des mesures de stabilisation, notamment la politique de sécurité nationale ainsi que la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et ses plans sectoriels

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de ses plans sectoriels (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 stratégie et 1 plan ; 2018/19 : 1 stratégie et 5 plans)

La stratégie était en cours d'exécution à la fin de l'exercice, et 6 plans sectoriels avaient été élaborés et étaient en attente de validation ministérielle et présidentielle

En outre, une stratégie pour la protection civile (lutte contre les incendies) a été élaborée puis validée en mai 2019 et soumise pour approbation. Une stratégie pour l'intégration des ex-combattants a été validée en août 2018, consacrant l'idée d'une approche combinée. Un plan d'harmonisation des grades a ensuite été ébauché, qui doit être validé. Ce processus a accusé un retard en raison du remaniement ministériel résultant de l'Accord politique, ainsi que de la conception et de la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité, considérées comme prioritaires car elles correspondent aux arrangements de sécurité transitoires prévus dans l'Accord

Nombre de membres des forces de défense et de sécurité (y compris les ex-combattants) dont les antécédents ont été vérifiés (2016/17 : 3 000 ; 2017/18 : 3 838 ; 2018/19 : 1 000)

Objectif atteint : les antécédents de 1 461 membres des forces de défense et d'ex-combattants ont été vérifiés (232 ex-combattants). Il est apparu que 27 d'entre eux avaient commis des infractions

Nombre de membres des forces de sécurité intérieure sélectionnés, contrôlés et formés (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 500 ; 2018/19 : 500)

Le fait qu'aucun recrutement n'a été effectué s'explique par : le démarrage tardif du programme de recrutement du Gouvernement dû à l'absence de l'État dans certaines régions, qui a perturbé la délivrance des cartes d'identité, des certificats de naissance et des permis de séjour ; les lenteurs administratives ; l'insuffisance des crédits alloués par les parties nationales. Le processus de recrutement était en cours à la fin de l'exercice

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui, non
ou nombre* *Observations*

12 réunions d'un groupe de travail sur la défense et d'un groupe de travail sur les forces de sécurité intérieure tenues pour faciliter la coordination de l'appui international à la réforme de l'appareil de sécurité

12 Réunions

Par ailleurs, 10 réunions ont été tenues entre les partenaires nationaux et les acteurs internationaux concernant la planification et la coordination de la mise en œuvre des programmes de défense et de sécurité et la mobilisation des ressources destinées à les financer

Réunions hebdomadaires avec la structure de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, de réforme de l'appareil de sécurité et de coordination de la réconciliation nationale et avec les groupes de travail sectoriels et 5 ateliers

Réunions hebdomadaires

5 Ateliers

d'appui à l'exécution de la politique nationale de sécurité ainsi que de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité qui en découle et à l'élaboration de 5 plans sectoriels

5 ateliers destinés à aider les autorités nationales à guider l'Inspection générale des armées et l'Inspection du ministère de la sécurité des instructions, notamment pour ce qui est des pratiques exemplaires, et le Commissaire du gouvernement à renforcer les mécanismes internes visant à garantir le respect du principe de responsabilité et des normes relatives aux droits de l'homme

12 réunions et 5 ateliers visant à aider les acteurs de la réforme nationale de l'appareil de sécurité à améliorer l'administration et la surveillance interne pour ce qui est des finances et du budget, des ressources humaines, de la déontologie, de l'ordre public, de l'informatique et de l'information

6 ateliers offerts à 300 acteurs clefs de la réforme nationale du secteur de la sécurité pour soutenir l'exécution par le Gouvernement des réformes dans les domaines de la gouvernance, du contrôle démocratique, de la justice militaire, des communications, de l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes, de la coordination et des mécanismes de suivi et d'évaluation

4 ateliers tenus et des conseils stratégiques et techniques donnés chaque mois aux autorités nationales pour aider les pouvoirs publics à élaborer un plan national d'intégration des ex-combattants dans les forces nationales de défense et de sécurité

Participation à 3 réunions des comités nationaux de vérification des antécédents ; 2 ateliers sur les inspections, les ressources humaines et la gestion de la sélection et de la vérification des antécédents ; 6 réunions avec les autorités nationales visant à garantir le respect des mécanismes de vérification des antécédents approuvés par le Gouvernement en vue d'aider ce dernier dans la sélection et la vérification des antécédents, afin que le personnel en tenue actif et les ex-combattants puissent intégrer les forces nationales de défense et de sécurité

4 Ateliers ayant bénéficié à 50 participants et membres du personnel du Ministère de la défense (dont 21 femmes)

1 Atelier organisé avec le Ministère de la promotion de la femme

12 Réunions

5 Ateliers

6 Ateliers

450 Participants à l'échelle nationale

En outre, 3 séances de travail sur des questions liées au rétablissement de la justice militaire et 2 réunions avec la présidence de l'Assemblée nationale sur diverses questions législatives intéressant la sécurité nationale ont été tenues au cours de l'exercice

4 Ateliers ont été organisés sur des questions liées à l'intégration, notamment le programme des unités spéciales mixtes de sécurité, l'intégration des ex-combattants et l'harmonisation des grades

En outre, 3 séances/réunions de travail ont été organisées sur les principales questions que pose le recrutement dans les forces de défense

4 Réunions

Aucun Atelier

6 Réunions

Les ateliers sur la sélection et la vérification des antécédents ont été reportés en raison de la situation politique du pays et du manque de volonté, à l'échelle nationale, de donner la priorité au processus de vérification des antécédents, lequel nécessite une autorisation présidentielle officielle,

<p>22 membres de la police des Nations Unies partagent des locaux avec leurs homologues nationaux pour fournir des conseils et un appui techniques à la direction des forces de sécurité intérieure et pour appuyer l'exécution du plan de renforcement des capacités et de développement de ces forces</p>	<p>notamment concernant la possibilité de définir et de mettre en place un mécanisme national de sélection et de vérification des antécédents</p>
<p>5 sessions de formation à long terme dispensées en fonction des priorités géographiques et des besoins en matière de déploiement, construction ciblée ou rénovation de 16 entrepôts d'armes et de munitions et visites hebdomadaires de contrôle, le tout en vue de renforcer la capacité des forces de défense et de sécurité intérieure de gérer les armes et les munitions dans le cadre d'un programme spécifique</p>	<p>36 Membres de la police des Nations Unies</p> <p>Ces membres du personnel de la Mission ont appuyé l'élaboration du plan de formation quinquennal, de la loi organisant la police et la gendarmerie, d'une loi de programmation et de groupes thématiques des forces de sécurité intérieure</p> <p>11 Sessions de formation</p> <p>Les sessions ont porté sur 5 spécialités, dont le stockage et la destruction des armes et l'élimination autonome des munitions (parmi les participants, on comptait 42 membres des forces de défense et 16 membres des forces de sécurité intérieure, dont 4 femmes)</p>
<p>12 réunions de coordination tenues pour renforcer la capacité de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre à gérer les armes et les munitions efficacement et en toute sécurité, conformément aux obligations internationales et régionales, grâce à la fourniture d'une assistance technique ciblée, tel que décrit dans la feuille de route nationale concernant les armes légères et de petit calibre et dans le cadre du programme de gestion des armes et des munitions</p>	<p>11 Entrepôts</p> <p>En outre, 2 kits de stockage d'armes et de munitions ont été mis en place</p> <p>Ce nombre moins élevé que prévu s'explique par des retards dus aux difficultés rencontrées lors de la recherche de sites adaptés avec les autorités nationales, ainsi qu'aux capacités logistiques du pays et aux conditions de sécurité</p> <p>12 Réunions de coordination</p> <p>Les réunions ont servi à appuyer la validation de la stratégie nationale sur les armes légères et de petit calibre et à fournir une assistance technique pour l'élaboration de la version finale du plan d'action national sur les armes légères et de petit calibre</p>
<p>Activités mensuelles de communication stratégique (émissions de radio, documents écrits, médias sociaux et manifestations de sensibilisation, notamment) visant à bien faire comprendre la réforme de l'appareil de sécurité aux Centrafricains</p>	<p>Activités mensuelles</p> <p>De communication stratégique</p> <p>1 conférence de presse sur la réforme de l'appareil de sécurité a été organisée. Un appui a été apporté pour l'organisation de 2 ateliers sur la réforme de l'appareil de sécurité à l'intention des journalistes. Guira FM a couvert une vingtaine</p>

d'activités liées à la formation et au redéploiement menées conjointement par la Mission et par les forces de défense et de sécurité intérieure

Un appui a été fourni en matière de communications numériques par la publication d'articles, mettant notamment en avant des récits d'expériences réussies, sur le site Web et sur 3 plateformes de médias sociaux. En outre, 22 vidéos ont été produites et diffusées sur une autre plateforme de médias sociaux, à la télévision centrafricaine et sur UNifeed

Un plan de communication concernant 1 023 éléments du recrutement des forces de défense a été élaboré en vue d'être diffusé

Réalisation escomptée 2.3 : Progrès dans l'exécution d'une stratégie nationale de réduction de la violence de proximité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration

Indicateurs de succès prévus

Nombre de nouveaux membres de groupes armés durablement désarmés, démobilisés et réintégrés dans leur communauté (2016/17 : 1 312 ; 2017/18 : 7 000 ; 2018/19 : 1 000)

Augmentation du nombre de bénéficiaires directs (associés aux groupes armés et membres des communautés) participant au programme de réduction de la violence de proximité (2016/17 : 3 000 ; 2017/18 : 5 000 ; 2018/19 : 8 500)

Indicateurs de succès effectifs

Au total, 261 combattants (dont 4 femmes) de Révolution et justice-faction Belanga, de Révolution et justice-faction Sayo, des factions Mokom et Ngaissona des anti-balaka et des 3 R ont été désarmés et démobilisés et ont reçu des allocations de démobilisation et de réinsertion

Ce nombre moins élevé que prévu s'explique par le report de certaines opérations dû aux pourparlers de paix qui ont suivi le lancement officiel du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration par le Président Touadera à Paoua, le 17 décembre 2018. Les opérations ont repris le 30 mai 2019 dans l'ouest et étaient en cours à la fin de l'exercice

La réinsertion socio-économique des 137 ex-combattants démobilisés à Paoua en décembre et janvier était en cours à la fin de l'exercice, et les 124 ex-combattants démobilisés entre le 30 mai et la fin juin 2019 avaient commencé à suivre les activités de préparation à la réinsertion

Au total, 6 840 bénéficiaires ont participé à ces programmes, et 5 652 armes artisanales, 93 armes de guerre, 221 munitions non explosées et 6 767 munitions d'armes légères ont été collectées

4 840 bénéficiaires directs (dont 1 548 femmes) de Bangui, Kaga Bandoro, Batangafo, Bria, Bouar, Bangassou et Bossangoa

	2 000 bénéficiaires indirects, participant à des projets mis en œuvre par des partenaires à Paoua et Bambari et appuyés par la Mission et le Fonds pour la consolidation de la paix
	Ce nombre moins élevé que prévu s'explique par un changement de priorité, décision ayant été prise de mettre en œuvre ces programmes dans 9 zones de tension au lieu de seulement 3

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
4 ateliers et réunions hebdomadaires organisés à l'intention de 50 membres de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui partagera les locaux de certains membres de la Mission afin qu'ils la conseillent sur le plan des politiques et l'appuie sur les plans technique et logistique afin de renforcer sa capacité à mener à bien la stratégie nationale de réduction de la violence de proximité et les activités de désarmement, démobilisation et réintégration	5 Ateliers	
Participation à 12 réunions du Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, chargé de maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés sur la lutte contre la violence de proximité et sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, afin de prêter un appui technique et logistique à ses membres	56 Membres du personnel recruté sur le plan national	
12 réunions tenues avec les partenaires nationaux et internationaux dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, y compris les fonds et programmes des Nations Unies, et avec les bailleurs de fonds en vue d'échanger des informations et de créer des synergies dans l'exécution des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité	4 Réunions du Comité consultatif	Ce nombre moins élevé que prévu s'explique par le report des quatorzième et quinzième réunions du Comité consultatif lié à la participation du Gouvernement et des groupes armés aux négociations sur l'Accord politique pour la paix et la réconciliation
1 000 combattants reçoivent un appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, ce qui contribue à la stabilisation des zones ciblées	2 Réunions tenues avec les partenaires nationaux et internationaux dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, y compris les autres composantes de la Mission, les fonds et programmes des Nations Unies et les bailleurs de fonds	Ce nombre moins élevé que prévu s'explique par le fait que les efforts ont été réorientés vers les négociations sur l'Accord politique pour la paix et la réconciliation
3 programmes de lutte contre la violence de proximité sont élaborés et exécutés au profit de 8 500 membres de la communauté, jeunes à risque et éléments associés à des groupes armés (dont 20 % de femmes), conformément à la stratégie nationale de lutte contre cette violence	227 Combattants	
	9 Programmes de lutte contre la violence de proximité	
	6 840 Membres de la communauté	

Composante 3 : lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

60. La MINUSCA a poursuivi, en étroite collaboration avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies opérant dans le pays et d'autres acteurs internationaux, son action visant à aider le Gouvernement à créer et à renforcer des mécanismes de justice transitionnelle, à lutter contre l'impunité, à rétablir et à étendre l'autorité de l'État et à favoriser la cohésion sociale, la réconciliation et l'état de droit. D'importantes avancées ont été réalisées dans l'appui à la lutte contre l'impunité grâce à la Cour pénale spéciale, dont l'élaboration de la stratégie en matière de poursuite a été menée à bien et les enquêtes ont progressé. L'appui de la Mission aux tribunaux de droit commun a permis de poursuivre les auteurs présumés de crimes graves. La Mission a continué d'épauler le comité directeur chargé d'établir le projet de loi portant création d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Elle a apporté un soutien technique et logistique aux activités de formation, au déploiement et au renforcement des capacités structurelles afin de favoriser l'augmentation de la présence et de l'efficacité des institutions judiciaires dans tout le pays, le but étant de faire progresser sensiblement l'état de droit. Les formations dispensées au personnel judiciaire ont renforcé ses capacités d'enquête et de poursuite dans des domaines liés à la justice pénale, notamment à la poursuite des auteurs d'infractions internationales. Toutefois, la formation d'agents de police judiciaire et d'autres membres du personnel judiciaire a été retardée et plusieurs tribunaux et prisons dans les différentes régions n'ont pas pu mener leurs activités en raison de la poursuite des attaques, des menaces et des pillages qui faisaient courir un risque aux magistrats, greffiers et membres du personnel pénitentiaire civil en poste. Au titre des mesures temporaires d'urgence que la Mission est chargée de prendre, plusieurs personnes ayant fait obstacle au processus de paix ou commis des crimes graves ont été arrêtées.

61. Malgré la persistance de problèmes de sécurité, les prisons en dehors de Bangui sont actuellement opérationnelles. Les efforts déployés pour améliorer la sécurité et le fonctionnement des prisons ont entraîné une diminution globale du nombre de faits graves survenus dans ces établissements au cours de l'année. En coopération avec le Gouvernement et le PNUD, la Mission a poursuivi le processus de recrutement d'agents pénitentiaires civils. De plus, elle a fourni à des magistrats et greffiers un appui et des conseils techniques concernant les règles et règlements régissant les systèmes juridiques nationaux et internationaux. Tout au long de l'année, la Mission a continué de jouer un rôle essentiel dans l'appui à la mise en service de la Cour pénale spéciale, en facilitant le recrutement de personnel crucial comme les magistrats et les greffiers. L'augmentation des effectifs et des capacités a permis d'établir les instructions générales, les directives et d'autres outils nécessaires au lancement complet du programme de protection des témoins.

62. À la suite de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le Gouvernement a publié un décret portant création d'une commission inclusive chargée d'émettre des recommandations sur les moyens de traduire en justice les auteurs des crimes perpétrés pendant tout le conflit. Composée de représentants des groupes armés signataires et des autorités nationales, la commission s'est vu confier un mandat consistant dans les grandes lignes à élaborer des recommandations sur la question à l'intention d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation qui serait créée ultérieurement. La MINUSCA a largement appuyé la création et le fonctionnement de la commission inclusive. Celle-ci a fourni des documents sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit. Afin d'aborder la question cruciale de l'administration de la justice en ce qui concerne les faits liés au conflit, la Mission a organisé des séances de sensibilisation à l'intention des membres du

personnel des autorités nationales, d'organisations de la société civile et des forces de défense et de sécurité intérieure, ainsi que des représentants des femmes et des jeunes.

63. La Mission a rédigé une note consultative interne visant à évaluer les risques associés à la facilitation par les entités des Nations Unies de la mise en œuvre des aspects de l'Accord politique relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les risques découlant d'un éventuel non-respect du principe de responsabilité, qui pourrait entraver la viabilité du processus de paix. Ladite note comporte des orientations permettant à la Mission d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de manière à promouvoir le respect des droits de l'homme, à contribuer à briser les cycles de l'impunité et à prévenir de nouvelles violations, tout en atténuant les risques d'atteinte à la réputation de l'Organisation.

64. Pour atteindre son objectif stratégique principal, qui est d'aider à créer les conditions permettant de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent, la MINUSCA a continué de s'employer résolument à favoriser le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans tout le pays. Elle a orienté ses efforts sur le dispositif essentiel d'affectation de fonctionnaires, notamment de préfets et de sous-préfets et de personnel administratif en dehors de Bangui. À l'issue d'un processus de sélection et de vérification des antécédents, de plus en plus d'administrateurs publics et de fonctionnaires, notamment des agents pénitentiaires civils nationaux, ont été mis en poste. Les fonctionnaires ont bénéficié d'activités de formation sur des thèmes fondamentaux touchant la gouvernance, comme les pratiques de l'administration publique, les compétences essentielles de l'État, les normes internationales en matière de droits de l'homme et les techniques d'enquête complexes. En vue de renforcer la présence des institutions judiciaires et des représentants des pouvoirs publics, la Mission a tenu des discussions avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités nationales compétentes pour planifier et coordonner la réaffectation de magistrats et de greffiers dans les régions. Des membres des forces de sécurité intérieure ont été réaffectés aux fins de la réouverture d'anciennes unités de police et de gendarmerie ; ainsi la plupart des préfectures et sous-préfectures ont été dotées en personnel. Ces avancées ont entraîné une amélioration des conditions de sécurité, une progression sur la voie du renouvellement du contrat social entre les autorités et la population centrafricaines et une amélioration de l'opinion de la population locale concernant les forces de sécurité intérieure et les autorités locales en dehors de Bangui. Cependant, l'insécurité, les mauvaises conditions de vie et de travail et les capacités limitées continuent de compromettre la viabilité de ces affectations en dehors de la capitale.

65. La Mission a aidé les pouvoirs publics à mieux gérer les ressources naturelles en donnant des conseils et orientations techniques, notamment en animant un certain nombre d'ateliers à l'intention du personnel des autorités nationales et des forces de sécurité intérieure sur la lutte contre la taxation illégale et l'exploitation illicite des ressources naturelles liées à la présence de groupes armés, conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration des mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la Cour pénale spéciale, et renforcement de la capacité de lutte contre l'impunité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Nombre de nouvelles opérations ciblées menées par la police et la gendarmerie nationales avec la

Objectif atteint : 31 opérations conjointes ciblées ont été menées à Bria, Bambari et Bouar par la police des Nations Unies avec les forces de sécurité intérieure. Ces

MINUSCA (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 13 ; 2018/19 : 20)

Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et soumises au juge d'instruction (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : aucune ; 2018/19 : 5)

Augmentation du nombre de magistrats et de greffiers à la Cour pénale spéciale (2016/17 : 6 ; 2017/18 : 12 ; 2018/19 : 18)

Augmentation du nombre de mécanismes de justice transitionnelle (autre que la Cour pénale spéciale) opérationnels et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment aux normes de promotion et de protection des droits de l'enfant (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 8 ; 2018/19 : 1)

opérations ont conduit à l'amélioration des conditions de sécurité dans les zones concernées et donc à la réduction du nombre d'atteintes à la sécurité des civils, ce qui a permis à ces derniers de circuler librement et renforcé la confiance entre la police et la population locale

Au total, 4 enquêtes étaient encore en cours à la fin de l'exercice considéré

Le Procureur spécial a officiellement entamé ses premières enquêtes après la publication de la stratégie de la Cour pénale spéciale en matière d'enquête et de poursuite en décembre 2018. Des activités d'investigation, dont l'interrogation de témoins, ont été menées dans 2 des 4 cas. En juin 2019, le Procureur spécial avait soumis les résultats de ses enquêtes concernant 2 affaires aux juges d'instruction de la Cour

Au total, 16 magistrats et greffiers travaillaient à la Cour pénale spéciale

Le nombre de magistrats et de greffiers employés à la Cour est inférieur aux prévisions car les autorités se sont heurtées à des difficultés dans le processus de sélection et d'affectation d'un juge international nommé à la Chambre préliminaire spéciale et d'un greffier en chef adjoint international

Des conseils techniques et spécialisés ont été donnés aux autorités, mais aucun nouveau mécanisme de justice transitionnelle n'a été mis en service pendant l'exercice considéré

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
20 opérations conjointes ciblées avec les forces de sécurité intérieure, visant à arrêter les auteurs présumés de crimes graves, dont des chefs ou hauts dirigeants de groupes armés	31	Opérations conjointes ciblées Ces opérations ont permis d'arrêter 33 auteurs présumés de crimes graves, de saisir 119 armes artisanales, de détruire des camps d'anti-balaka et de démanteler 2 barrages
2 ateliers destinés à dispenser des orientations et des conseils techniques aux autorités centrafricaines pour les aider à élaborer et à mettre en place des mécanismes complets de justice transitionnelle tenant compte des disparités entre les sexes et fondés sur les principes des droits de l'homme, notamment en leur faisant part de travaux de recherche sur la contribution des mécanismes de réconciliation traditionnels à la justice	2	Ateliers Des séances de sensibilisation ont également été organisées et ont réuni 4 212 représentants des pouvoirs publics et de la société civile, y compris des femmes et des jeunes. En outre, 200 dépliants ont été distribués

transitionnelle à l'échelle nationale et sur les causes profondes de l'impunité dans le pays

1 atelier et 2 consultations visant à conseiller les organisations de la société civile et à les aider à élaborer une stratégie commune d'intégration des droits de l'homme et de la justice transitionnelle au processus de paix, de manière à renforcer le caractère inclusif de ce processus en République centrafricaine

6 sessions de sensibilisation et 3 ateliers stratégiques avec des parlementaires et des membres d'organes de décision compétents, aux fins de promouvoir la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans les mécanismes de justice transitionnelle

2 ateliers, 1 consultation nationale et publication et diffusion d'une brochure sur la justice transitionnelle en sango et en français, à l'appui de l'élaboration et de l'adoption d'une loi portant création d'une commission de vérité et de réconciliation, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies

8 Ateliers visant à renforcer les capacités des membres de la société civile en matière d'intégration des droits de l'homme et de la justice transitionnelle au processus de paix

460 Membres de la société civile, dont 96 femmes, à Bangui, Bouar, Bria et Berbérati

En outre, 10 réunions ont été facilitées avec des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile afin de fournir des orientations sur l'intégration de la justice transitionnelle au processus de paix

Après la signature de l'Accord politique, la MINUSCA a rédigé une note consultative pour fournir des orientations sur les moyens d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de manière à promouvoir le respect des droits de l'homme et à contribuer à briser les cycles de l'impunité

Non Aucune séance de sensibilisation

1 Atelier

26 Membres de la commission vérité, justice, réparation et réconciliation

Ce chiffre est moins élevé que prévu car le Parlement n'était pas en session

3 Ateliers

287 Participants

1 Consultation nationale, à laquelle ont contribué plus de 9 000 personnes

Non Aucune brochure

La mise au point de la brochure en sango et en français a été reportée en raison du retard pris dans la mise en place d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation

Par ailleurs, 9 séances ont été facilitées pour le comité directeur, conduisant à l'adoption du cadre conceptuel, stratégique, budgétaire et opérationnel des consultations nationales prévues concernant la création future d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation

1 atelier technique destiné à appuyer avec des partenaires la création et l'ouverture d'un centre national de documentation sur le souvenir et la paix, fonctionnel et doté de ressources suffisantes, et la formulation d'une stratégie nationale sur la documentation et les archives ; et 1 séminaire avec la participation d'experts internationaux, sur la gestion des archives et leur rôle dans les processus de justice transitionnelle

Construction et aménagement de 3 locaux permanents (le tribunal de première instance de Bangui, son annexe et l'ancien commissariat de police), déploiement de 4 magistrats et greffiers et création d'un bureau de coordination de l'assistance juridique, en coopération avec le PNUD et/ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Mise en place d'un programme de protection des témoins pour la Cour pénale spéciale

1 atelier de formation sur les enquêtes, les poursuites et les procès pour crimes graves à l'intention des magistrats de la Cour pénale spéciale ; 1 atelier de formation sur le droit pénal international et la protection des victimes et des témoins à l'intention des magistrats de la Cour ; 1 atelier de formation sur l'administration des tribunaux à l'intention des greffiers de la Cour ; 4 ateliers de formation sur les techniques pour enquêtes complexes, destinés à 20 officiers spécialisés des forces de police et de la gendarmerie et de personnes référentes pour les enquêtes portant sur des crimes graves et la criminalité organisée ; conseils techniques quotidiens (appui juridique, budgétaire et administratif) à des magistrats et des greffiers (7 centrafricains et 9 internationaux)

Non Aucun atelier technique

L'atelier n'a pas été organisé en raison du retard pris dans la mise en place d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation

1 Local permanent

Ce chiffre inférieur aux prévisions tient aux retards pris dans la collaboration avec le prestataire de services local

2 Magistrats

1 Juge international

Le résultat est inférieur aux prévisions car les autorités se sont heurtées à des difficultés dans le processus de sélection et d'affectation d'un juge international nommé à la Chambre préliminaire spéciale et d'un greffier en chef adjoint international

Non Aucun bureau

Le bureau n'a pas été créé en raison de retards liés au partenaire

Oui Le personnel essentiel à la protection des victimes et des témoins a été recruté et a commencé à travailler en octobre 2018. Des instructions générales, des principes directeurs et d'autres outils pour le programme étaient en cours d'élaboration à la fin de l'exercice considéré

Non Aucun atelier de formation pour les magistrats

2 Séances de formation sur l'administration des tribunaux destinées aux greffiers

Les ateliers de formation à l'intention des magistrats, des agents de police judiciaire et du personnel des tribunaux ont été reportés car le programme de formation a été harmonisé avec celui de la Cour. En remplacement, 7 sessions de formation ont été organisées en vue d'apporter aux agents de police judiciaire les connaissances et les compétences minimales requises pour leur travail

2 Magistrats nationaux

2 Magistrats internationaux

<p>Réunions hebdomadaires avec le Bureau du Procureur spécial et les juges d'instruction de la Cour pénale spéciale et des tribunaux nationaux ordinaires et conseils techniques à leur intention ; 6 activités visant à promouvoir l'utilisation de l'état des lieux afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'enquête et de poursuite de la Cour</p>	<p>1 Greffier en chef</p>	<p>Les chiffres sont inférieurs aux prévisions en raison de la nature des conseils techniques fournis, destinés à un nombre plus réduit de chefs de départements.</p>
<p>Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 aux magistrats de la Cour pénale spéciale et dans ses locaux, et renforcement des capacités du personnel national de sécurité</p>	<p>Oui Quatre jours par semaine, les spécialistes de la justice et des questions pénitentiaires de la Mission travaillent auprès du Bureau du Procureur spécial et de la Chambre d'instruction de la Cour pénale spéciale pour fournir un appui technique et juridique en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites</p> <p>Non Aucune activité de sensibilisation à l'état des lieux</p>	<p>Les activités prévues ont été remplacées par 2 conférences de presse organisées avec la Cour pénale spéciale et 10 ateliers avec des personnalités influentes, destinés à expliquer le rôle de la Cour</p>
<p>Organisation avec le PNUD d'une campagne de communication stratégique de 6 mois faisant appel aux médias de masse, aux médias sociaux et à des manifestations publiques, afin de faire mieux comprendre les processus de justice transitionnelle et de susciter l'adhésion de la population à leur égard</p>	<p>Objectif atteint partiellement</p>	<p>La sécurité des locaux de la Cour et des résidences des magistrats internationaux a été assurée 24 heures sur 24</p> <p>En journée, la sécurité des domiciles de 3 des 5 magistrats nationaux a été assurée, les 2 autres résidant dans la zone verte et compte tenu du manque de fournitures et de moyens de transport. La nuit, l'Équipe spéciale conjointe de Bangui a fourni des services de sécurité aux 5 magistrats</p> <p>Aux fins du renforcement des capacités du personnel national, la Mission et la Cour ont incité les autorités compétentes à déployer des forces de sécurité nationale équipées. Les membres centrafricains du personnel de la Cour ont été formés aux procédures de sécurité</p>
<p>Organisation avec le PNUD d'une campagne de communication stratégique de 6 mois faisant appel aux médias de masse, aux médias sociaux et à des manifestations publiques, afin de faire mieux comprendre les processus de justice transitionnelle et de susciter l'adhésion de la population à leur égard</p>	<p>6 mois</p>	<p>De campagne de communication stratégique</p> <p>Une couverture radio en direct des activités de la Cour pénale spéciale à Bangui a été assurée pendant 4 semaines. 35 spots d'information et 1 magazine ont été réalisés au sujet des activités de la Cour. La communication numérique a été assurée sur 3 plateformes de médias sociaux. Des activités de communication ont également été menées autour de l'élaboration du document relatif au colloque national pour</p>

la lutte contre la discrimination liée aux
accusations de sorcellerie

Réalisation escomptée 3.2 : Progrès dans l'extension progressive de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Nombre d'officiels, de chefs traditionnels et de fonctionnaires locaux nouvellement formés et déployés (2016/17 : 550 ; 2017/18 : 2 025 ; 2018/19 : 500)

Objectif atteint : 500 administrateurs et 1 557 fonctionnaires ont été formés aux fonctions et responsabilités des autorités locales, à la déontologie et aux compétences techniques de l'administration publique, à l'enregistrement des contribuables et à la gestion des terres

Augmentation du nombre d'agents pénitentiaires civils nationaux parmi le personnel (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 105 ; 2018/19 : 352)

Au total, 116 agents pénitentiaires civils nationaux étaient en poste à la fin de l'exercice considéré

Le nombre est inférieur aux prévisions car le programme de formation du Gouvernement à l'intention du personnel pénitentiaire civil a été lancé en retard, le programme de recrutement ayant pris du retard. À la fin de l'exercice considéré, 20 personnes supplémentaires avaient terminé leur stage et été intégrées au personnel actif

Nombre de commissariats de police ou de brigades de gendarmerie mis en place et opérationnels dans les préfectures (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 40 ; 2018/19 : 38)

Au total, 23 anciennes unités ont repris leurs activités et 647 policiers ou gendarmes ont été redéployés

Un nombre inférieur d'agents a été mis en service en raison de l'instabilité des conditions de sécurité et de la décision du Gouvernement de redéfinir les priorités en matière de ressources, compte tenu du manque de moyens financiers et logistiques pour le déploiement des forces de sécurité intérieure

Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires rouverts dans les régions à l'extérieur de Bangui (2016/17 : 7 ; 2017/18 : 5 ; 2018/19 : 13)

4 prisons ont été rouvertes dans les régions à l'extérieur de Bangui. Par conséquent, à la fin de l'exercice considéré, 9 prisons au total étaient opérationnelles en dehors de la capitale

Le nombre d'établissements pénitentiaires rouverts a été moins élevé que prévu pour les raisons suivantes : la prison de Bambari, qui fonctionnait, a été pillée et abandonnée en mai 2018, dans le contexte d'insécurité ; les travaux de remise en état de la prison de Bria n'ont pas encore été achevés en raison des conditions de sécurité ; la prison de Bossangoa a été réhabilitée par la MINUSCA mais n'a pas été rouverte faute de personnel de sécurité

Augmentation du nombre de sessions pénales annuelles tenues par les trois cours d'appel (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3)

Objectif atteint : 3 sessions pénales ont été tenues ; 2 à la Cour d'appel de Bangui (juillet-août 2018 et novembre-décembre 2018) et 1 à la Cour d'appel de Bouar (septembre-octobre 2018)

Augmentation du nombre de poursuites pour crimes graves menées à bien (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 75 ; 2018/19 : 80)

Objectif atteint : 33 poursuites ont été menées à bien ; 22 par la Cour d'appel de Bangui et 11 par la Cour d'appel de Bouar

<p>Réduction du nombre moyen d'incidents graves survenus dans des établissements pénitentiaires et menaçant directement le fonctionnement de l'établissement et la sécurité publique, pour 100 détenus, tout au long de l'année (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 7,6)</p>	<p>Le nombre d'affaires est inférieur aux prévisions car certains accusés ont été poursuivis de façon groupée dans le cadre de certaines affaires, au lieu d'être poursuivis individuellement</p> <p>Objectif atteint : il y a eu 2,85 incidents graves pour 100 détenus dans les établissements pénitentiaires du pays, pour une population carcérale totale de 1 649 détenus</p> <p>Il y a eu 47 problèmes de sécurité, qui ont conduit à des évasions massives de détenus, en dehors de Bangui (Bambari, Bangassou, Bossembele, Mbaïki et Paoua), et à 2 émeutes, dont une au camp de Roux (annexe de la prison de Ngaragba) et une à Bossembele</p>
---	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
4 rapports de suivi des travaux du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix à l'appui des réunions de coordination semestrielles de son conseil consultatif	2	Rapports Le nombre de rapports produits a été moins élevé que prévu car le secrétariat du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix a établi des rapports semestriels de suivi de la mise en œuvre du Plan
4 réunions des groupes de travail sur la coordination du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et ateliers d'appui à leurs travaux, durant lesquels la MINUSCA, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, fournit aux autorités nationales des conseils techniques et un appui pour ce qui est de mettre en œuvre une stratégie nationale visant à restaurer l'autorité de l'État, d'appliquer la feuille de route aux fins du redéploiement des autorités locales, des fonctionnaires et des services et de doter le Plan de mécanismes de coordination	4	Ateliers
20 ateliers, en partenariat avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies, et en coordination avec la population locale, visant à fournir des conseils techniques et à renforcer les capacités de 500 administrateurs de préfectures et de sous-préfectures afin de faciliter leur déploiement et leur formation dans des domaines touchant à l'administration publique et aux compétences essentielles de l'État	59	Ateliers dans 16 localités Les ateliers ont été organisés en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec l'appui du Ministère de l'administration du territoire. La MINUSCA a constaté que la population avait une opinion favorable des autorités locales dans les zones situées en dehors de la capitale
Construction ou remise en état de 1 tribunal, aménagement de 4 tribunaux et transport aérien (54 vols) par la MINUSCA de personnel des tribunaux dans le cadre de l'appui logistique fourni au Ministère de la justice	1 000	Administrateurs des collectivités locales 1 Tribunal de première instance construit et équipé à Bangassou Les produits exécutés sont inférieurs aux prévisions car l'équipement de la Cour

	d'appel de Bouar, du tribunal de première instance de Mbaïki et du tribunal pour enfants de Bangui a été retardé en raison de la pénurie d'électricité et des retards accusés dans le décaissement des ressources financières et dans l'évaluation architecturale
	35 Vols
	Ce chiffre est moins élevé que prévu car la demande de transport de personnel des tribunaux a été inférieure aux prévisions en raison de problèmes de sécurité
Réunions hebdomadaires de conseil et d'encadrement avec les institutions judiciaires pour améliorer la qualité des formations dispensées aux magistrats et aux greffiers et renforcer ainsi les capacités nationales d'enquête et de poursuite	Oui Des réunions hebdomadaires ont eu lieu à Bouar et à Bambari et des réunions bihebdomadaires ont été tenues à Bangui avec des procureurs et des juges d'instruction des tribunaux relevant de la juridiction des cours d'appel de ces 3 villes
10 journées d'ateliers de formation à l'intention de 40 magistrats et du personnel judiciaire sur des thèmes en lien avec la justice pénale, notamment la poursuite d'auteurs de crimes internationaux	9 Jours (3 sessions de formation de 3 jours chacune)
	42 Magistrats
	Une session de formation supplémentaire a été organisée à Bouar à l'intention de 33 magistrats. Une session qui devait se tenir à Bambari a été annulée pour des raisons de sécurité
4 ateliers de remise à niveau pour 80 policiers judiciaires de Bangui, Bouar et Bambari portant sur des techniques d'enquête	3 Sessions de remise à niveau sur le terrain
	107 Agents de police judiciaire
12 réunions avec des représentants d'institutions judiciaires et des fournisseurs de services juridiques, destinées à promouvoir le traitement au sein du système judiciaire des affaires portant sur des violences sexuelles liées aux conflits	15 Séances de travail avec les juges d'instruction et le procureur du tribunal de première instance de Bangui
Réunions consultatives hebdomadaires avec les autorités judiciaires et pénitentiaires et appui technique à l'École nationale d'administration et de magistrature aux fins de la sélection, de la vérification des antécédents et de la formation de 300 agents pénitentiaires civils	Oui Les réunions consultatives hebdomadaires se sont tenues comme prévu
	150 Agents pénitentiaires civils
	Ce chiffre est inférieur aux prévisions car, compte tenu de la date à laquelle le Ministère en charge du secrétariat général du Gouvernement a autorisé le recrutement des 150 agents pénitentiaires supplémentaires, les candidatures ont été reçues à la fin de l'exercice considéré
Formation quotidienne en cours d'emploi de 150 nouveaux agents pénitentiaires civils stagiaires, sessions mensuelles de conseil et d'encadrement à l'intention de 82 agents pénitentiaires civils dans	Non La formation quotidienne en cours d'emploi des 150 nouveaux agents pénitentiaires civils stagiaires n'a pas été assurée car ceux-ci ont commencé en retard

5 établissements pénitentiaires à l'extérieur de Bangui, dont la prison pour femmes de Bimbo, et formations en cours d'emploi et sessions d'encadrement à l'intention de 23 agents pénitentiaires civils organisées 24 heures sur 24 à la prison centrale de Ngaragba et à son annexe au camp de Roux, par détachement d'agents pénitentiaires de la MINUSCA

Construction ou remise en état de 10 postes de police ou brigades de gendarmerie supplémentaires dans le cadre de 10 projets à effet rapide

12 réunions avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités nationales compétentes, en coopération avec le PNUD, afin de planifier et de coordonner le redéploiement des acteurs du secteur judiciaire et de l'état de droit dans les régions ainsi que la fourniture d'un appui logistique et technique aux 3 cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)

12 réunions avec les autorités nationales, détachement de 14 policiers des Nations Unies auprès de la police des mines dans 2 préfectures et 20 ateliers destinés à 600 membres des forces de sécurité intérieure afin de fournir un appui

leur année de formation théorique, condition préalable à la formation en cours d'emploi. Cette dernière devrait commencer en avril 2020 et s'achever en mars 2021

43 Agents pénitentiaires civils encadrés

Ce chiffre est moins élevé que prévu car il a été décidé d'encadrer 39 agents pénitentiaires des Forces armées centrafricaines en plus des agents pénitentiaires civils. En définitive, 82 agents pénitentiaires ont été encadrés dans 9 établissements pénitentiaires en dehors de Bangui

9 Établissements pénitentiaires en dehors de Bangui

23 Agents pénitentiaires civils de la prison centrale de Ngaragba et de son annexe au camp de Roux

2 Postes de police ou brigades de gendarmerie remis en état

Le chiffre est inférieur aux prévisions du fait de l'insécurité accrue dans le troisième arrondissement de Bangui, de la lenteur des procédures administratives et de la livraison tardive des matériaux

Par ailleurs, 13 projets de remise en état ou d'équipement ont été lancés, mais seulement 1 (la construction d'une école pour les personnes déplacées à Ndélé) a été achevé

23 Réunions

Les réunions au niveau ministériel ont été complétées par 46 réunions tenues avec des magistrats aux fins de la promotion du redéploiement et de la planification opérationnelle

2 Cours d'appel (Bangui et Bouar)

Le chiffre inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture de la Cour d'appel de Bambari en raison de la détérioration des conditions de sécurité

28 Réunions

14 Policiers des Nations Unies

2 Préfectures

30 Ateliers

technique et des conseils sur la lutte contre la taxation illégale et l'exploitation illicite des ressources naturelles liées à la présence de groupes armés

603 Membres des forces de sécurité intérieure

Activités trimestrielles et mensuelles de communication stratégique, par la presse écrite et audiovisuelle, afin que les Centrafricains comprennent mieux leurs droits et les procédures juridiques et pour sensibiliser l'opinion publique aux efforts déployés par la MINUSCA et les institutions nationales en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires

Activités trimestrielles et mensuelles

De communication stratégique

15 spots d'information et 3 magazines sur la justice, les droits de l'homme et la protection de l'enfance ont été produits par Guira FM. La communication numérique a été assurée sur 3 plateformes de médias sociaux et 25 vidéos ont été produites et distribuées sur un autre média social, à la télévision centrafricaine et sur UNifeed

Composante 4 : appui

66. Durant l'exercice considéré, la composante appui de la Mission a fourni des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients à des effectifs moyens réels de 13 488 membres du personnel en tenue et 1 454 membres du personnel civil, pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. En outre, des services informatiques et des services de communication ont été fournis à l'ensemble du personnel.

67. Compte tenu de la nature dynamique du mandat et des opérations de la Mission, le concept des opérations militaires a été modifié, ce qui a conduit à l'établissement de bases opérationnelles permanentes et temporaires sur de nouveaux sites, à la fermeture de bases dans certains sites et à la reconfiguration et à la consolidation des effectifs en uniforme déjà déployés dans les bataillons et les secteurs. Ces changements ont eu une incidence sur les besoins opérationnels et sur la nature des acquisitions et des services qui ont été nécessaires au cours de l'exercice considéré, en particulier en ce qui concerne les bâtiments préfabriqués et les blocs sanitaires pour les locaux d'hébergement conformes aux normes des missions des Nations Unies, les bureaux, les cuisines, l'alimentation électrique et les installations de traitement de l'eau et des eaux usées.

68. La MINUSCA a procédé au remplacement de son système d'éclairage conventionnel sur le terrain après l'opération réussie à Bangui, de manière à renforcer la sécurité des camps et des installations conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle, et a alimenté en électricité les installations préfabriquées des bases opérationnelles qui ont été mises en place sur de nouveaux sites.

69. Des stations d'épuration des eaux usées ont été acquises pour les nouvelles bases et celles des camps existants ont été modernisées, dans le cadre du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration. La Mission a continué à avoir des difficultés à acheminer des fournitures, du matériel et du personnel jusqu'à sa zone d'opérations en raison des terrains accidentés. Les routes, ponts et aérodromes sans revêtement dans toute la zone d'opérations ont été réparés et entretenus pour faciliter les opérations logistiques et respecter la stratégie environnementale.

Réalisation escomptée 4.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (2016/17 : 68 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)	58 % Le pourcentage moins élevé que prévu s'explique principalement par une diminution nette des coûts de location et d'exploitation de la flotte aérienne, qui a été reconfigurée et réduite et n'est que partiellement en service, et par d'autres changements apportés aux opérations aériennes de la Mission pour mettre en œuvre l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes, et compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels
4.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés, en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 14 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)	12,1 % Le pourcentage supérieur aux prévisions tient essentiellement à l'annulation d'engagements pour l'exercice 2017/18 au titre des contingents militaires, des unités de police constituées, des installations et infrastructures, de l'informatique et des communications et des fournitures, services et matériel divers
4.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 22,0 % ; 2017/18 : 25,8 % ; 2018/19 : 8,3 % ± 1 %)	13,2 % Le pourcentage plus élevé que prévu s'explique par les difficultés à attirer des candidatures en raison de la nature difficile de la Mission et de ses conditions dangereuses
4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 29 % ; 2017/18 : ≥ 34 % ; 2018/19 : ≥ 36 %)	26 % Le pourcentage inférieur aux prévisions s'explique par les difficultés à attirer les candidatures féminines en raison de la nature difficile de la Mission et de ses conditions dangereuses
4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 47 ; 2017/18 : ≤ 48 ; 2018/19 : ≤ 48)	48 jours
4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≤ 130 ; 2018/19 : ≤ 130 jours)	130 jours
4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)	66 Le score inférieur aux prévisions est essentiellement imputable à la situation opérationnelle difficile, qui découle des conditions de sécurité imprévisibles, de l'hostilité du terrain et de l'absence d'infrastructures et de services locaux, et en particulier du mauvais état des

	routes pendant la saison des pluies, qui empêche l'acheminement et l'installation en temps voulu de divers équipements, y compris des installations de traitement des eaux usées	
4.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : ≥ 87 % ; 2017/18 : ≥ 85 % ; 2018/19 : ≥ 85 %)		92 %
4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)		100 %
4.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel de l'Administration, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2016/17 : 1 714 ; 2017/18 : ≥ 1,800 ; 2018/19 : ≥ 1,800)		1 744
	Le score est inférieur aux prévisions en raison de problèmes techniques rencontrés lors de la migration de Galileo à Umoja des données relatives au matériel et aux stocks. Un plan global a été établi pour remédier aux problèmes par le rapprochement et l'optimisation des stocks	
4.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 35 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 80 %)		82 %

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	---	---------------------

Amélioration des services

Application de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions	Oui	
Lancement d'une campagne de sécurité routière annuelle, formation de l'ensemble du personnel à la conduite défensive et formation du personnel chargé des transports à l'entretien et à la gestion du parc auto	1	Campagne de sécurité routière
	478	Membres du personnel militaire, policier et civil formés à la sécurité routière
	36	Sessions de formation à la conduite défensive
	30	Membres du personnel chargé des transports ont participé à 8 sessions et ateliers de formation à l'entretien et à la gestion du parc auto
Renforcement de l'efficacité et de la fiabilité du système d'alimentation électrique par les moyens suivants : a) synchronisation des principaux postes électrogènes ; b) installation de réseaux de surveillance à distance permettant de suivre en temps réel le fonctionnement des postes	Oui	a) À la fin de l'exercice considéré, les postes électrogènes avaient été synchronisés dans 8 des 11 principaux sites où cela devait être fait ; pour les autres, la livraison de commutateurs électriques dans le secteur était en attente

électrogènes ; c) fourniture de services d'alimentation en énergie solaire dans les sites où il est difficile d'entretenir des groupes électrogènes ; d) installation d'autres systèmes d'alimentation électrique hybrides au diesel

b) Un système compatible avec les réseaux et l'infrastructure était en cours de mise au point à la fin de l'exercice considéré, et l'achat du matériel nécessaire a été approuvé pour l'exercice 2019/20

c) La Mission a installé des systèmes solaires hybrides

d) Des systèmes hybrides au diesel ont été acquis pour les bureaux de la Mission dans 3 prisons de la capitale et pour la plateforme logistique de Bangui afin de réduire la dépendance envers les groupes électrogènes diesel

Application du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la Mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Oui Le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la Mission a été appliqué sur la base des 5 grands piliers de la stratégie environnementale (énergie, eau/eaux usées, déchets solides, gestion de l'environnement et pratiques ayant une incidence plus générale)

Le taux de mise en œuvre des 5 grands piliers est estimé à 80 %

Ce taux varie pour chaque pilier, comme décrit ci-dessous :

a) Concernant le pilier énergie, la Mission s'est employée à réduire sa consommation et ses émissions, notamment en recourant à des sources d'énergie renouvelables et en utilisant du matériel plus économe en énergie, comme des systèmes d'éclairage à LED, en installant des dispositifs d'éclairage public solaires ou à basse consommation, en se procurant et installant du matériel de production d'énergie solaire et en synchronisant les groupes électrogènes. Un système de surveillance à distance a été installé à la base de soutien logistique pour contrôler la production d'électricité et la consommation de carburant et d'énergie

b) Concernant le pilier eau et eaux usées, la Mission a installé et mis en service 44 stations d'épuration des eaux usées, ce qui a permis de réduire les risques liés aux eaux usées et d'atteindre un taux de mise en œuvre de 100 % pour l'exercice considéré

c) Concernant le pilier gestion de l'environnement, le taux de mise en œuvre pour l'exercice considéré s'est élevé à 95 %. Des inspections ont été effectuées sur presque tous les sites, à l'exception des bases opérationnelles temporaires et permanentes,

en raison des difficultés liées à l'accessibilité et à la sécurité. Néanmoins, 3 de ces bases ont été inspectées (Zemio, Batangafo et Mbaïki)

d) Concernant les pratiques ayant une incidence plus générale, le taux de mise en œuvre a été de 95 %. Des études d'impact sur l'environnement ont été réalisées dans les nouveaux sites et diverses campagnes environnementales ont été menées. Le mécanisme permettant à la Division de l'appui à la mission de répondre aux préoccupations des populations locales a été mis au point. D'autres activités ont été menées en vue de la mise en place de ce mécanisme et de l'instauration de l'obligation d'accompagner d'une évaluation toute proposition liée aux projets à effet rapide ou aux projets de fonds d'affectation spéciale

e) Concernant le pilier gestion des déchets solides, des plans de tri des déchets ont été mis au point en vue de composter et d'incinérer les déchets. Des incinérateurs de déchets médicaux ont été acquis et la Mission a poursuivi la mise en œuvre du projet d'amélioration de la gestion de la décharge de Kolongo. Avec le concours de l'équipe d'assistance et de coopération rapides et en collaboration avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement, la MINUSCA a aidé la municipalité de Bangui à faire face à un incendie souterrain par oxydation (incendie souterrain sans flammes visibles dû à un apport limité en oxygène) à la décharge de Kolongo au moyen d'un programme d'essais d'extinction de 3 jours

Amélioration des services d'élimination des déchets solides et de gestion des eaux usées par les moyens suivants : a) installation et exploitation d'incinérateurs, et aménagement de la décharge de Kolongo conformément aux normes environnementales de l'Organisation et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, laquelle sera exploitée et gérée par la municipalité de Bangui ; b) installation d'autres stations d'épuration des eaux usées

Amélioration des conditions de vie du personnel civil et du personnel en tenue par la construction de

Oui La Mission a poursuivi la mise en œuvre du projet d'amélioration de la gestion de la décharge de Kolongo. La Mission a poursuivi l'installation des stations d'épuration des eaux usées, qui, en plus d'autres infrastructures techniques et dispositifs de contrôle, lui permettent de minimiser les risques liés aux eaux usées

Oui Au 30 juin 2019, 9 062 agents en tenue résidaient dans des locaux d'hébergement conformes aux normes des missions des

logements en dur et l'équipement de plusieurs camps sur le terrain

Nations Unies et 1 675 vivaient indépendamment dans des logements appartenant à leurs contingents

Au total, 594 membres du personnel civil vivaient dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies équipés de cuisines, de salles d'eau, de buanderies ou encore d'équipements sociaux, dans les camps de la MINUSCA situés dans les régions

Services d'audit et de contrôle des risques et de la conformité

Application de toutes les recommandations relatives à l'exercice antérieur formulées par le Comité des commissaires aux comptes et acceptées par la direction auxquelles il n'a pas été donné suite (le taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes était de 51 % en décembre 2017) 53 %

Services de transport aérien

Exploitation et entretien de 15 appareils (3 avions et 12 hélicoptères)

4 Avions
10 Hélicoptères

Le nombre total est inférieur aux prévisions car la flotte aérienne a été reconfigurée et réduite pour mettre en œuvre l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes et en raison de l'évolution des besoins opérationnels, comme suit : résiliation de 2 contrats de location commerciale puis rapatriement de 2 hélicoptères Mi-8MTV et remplacement par 1 avion supplémentaire (Let L-410), ce qui donne une flotte totale de 14 appareils (4 avions et 10 hélicoptères)

Fourniture de 10 820 heures de vol prévues (5 300 par des prestataires commerciaux et 5 520 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)

6 939 Heures de vol totales
3 290 Heures de vol assurées par des prestataires commerciaux
3 649 Heures de vol assurées par des prestataires militaires

Ce chiffre est moins élevé que prévu car la flotte aérienne a été reconfigurée, réduite et seulement partiellement mise en service pour mettre en œuvre l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes, et en raison de l'évolution des besoins opérationnels

Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 15 appareils et 28 aérodromes et zones d'atterrissage

- 14 Appareils
- 20 Aérodromes et zones d'atterrissage
- 3 Exercices d'intervention d'urgence en cas d'accident d'avion

Ce chiffre moins élevé que prévu s'explique par la réduction de la flotte et du nombre d'aérodromes opérationnels

Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière

Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 945,5 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

930,2 Millions de dollars (budget approuvé)

Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Oui

Services relatifs au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 524 civils (704 agents recrutés sur le plan international, 610 agents recrutés sur le plan national et 210 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

1 454 Membres du personnel civil (effectif moyen)

584 Agents recrutés sur le plan international (effectif moyen)

539 Agents recrutés sur le plan national (effectif moyen)

27 Membres du personnel temporaire (effectif moyen)

199 Volontaires des Nations Unies (effectif moyen)

Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 5 511 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 97 membres du personnel civil)

821 Participants aux activités de formation dans la zone de la Mission

Le nombre de participants a été inférieur aux prévisions car la majorité des activités de formation dans la zone de la Mission avaient été organisées au cours de l'exercice précédent

331 Participants aux activités de formation à l'extérieur de la zone de la Mission

Le nombre de participants a été plus élevé que prévu car il y avait des besoins de formation à satisfaire en vue de renforcer les capacités dans les domaines de l'encadrement et du développement organisationnel aux fins de la mise en place de systèmes normalisés de l'ONU dans l'ensemble de la Mission, notamment en ce qui concerne l'établissement du budget, la sécurité aérienne, le génie, les transports terrestres, les

Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage à des fins autres que la formation (8 372 dans la zone de la Mission et 192 en dehors de la zone de la Mission) et de demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation (97) présentées par des membres du personnel civil	1 146 Demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission 510 Demandes d'autorisation de voyage hors de la zone de la Mission	communications, les services médicaux, les ressources humaines, les droits de l'homme, la justice et l'administration pénitentiaire, et la réforme du secteur de la sécurité
		Le nombre de voyages dans la zone de la Mission a été inférieur aux prévisions en raison de l'évolution des priorités de la Mission et a été contrebalancé par un nombre plus élevé que prévu de voyages en dehors de la zone de la Mission, liés à l'action menée pour parvenir à l'Accord politique, aux activités d'orientation stratégique, d'exécution du mandat et d'appui logistique, ainsi qu'au transport des formateurs
	440 Demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation	
		Le nombre de demandes a été plus élevé que prévu car il y avait des besoins de formation à satisfaire en vue de renforcer les capacités dans les domaines énoncés dans les observations correspondant au produit prévu précédent
Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures		
Services d'entretien et de réparation portant sur 89 installations de la Mission réparties sur 23 sites	89 Installations 23 Sites	
Exécution de 16 projets de construction, de rénovation et d'aménagement dans 26 sites à Bangui et dans 17 sites de régions : travaux de construction et d'entretien majeurs et mineurs de logements en durs et de renforcement structurel dans 16 sites ; aménagement de 1 décharge ; construction de 4 héliporteurs ; installation de 5 systèmes de pont Bailey M2 et remise en état de 15 ponts en bois de portées courte et moyenne ; remise en état et entretien de 310 kilomètres de route	16 Projets de construction, de rénovation et d'aménagement dans 26 sites à Bangui et dans 17 sites de régions : travaux de construction et d'entretien majeurs et mineurs de logements en durs et de renforcement structurel dans 16 sites 1 Décharge en cours d'aménagement 4 Héliporteurs 25 Ponts en bois réparés et entretenus 547,5 Kilomètres de route entretenus	
		Les produits sont supérieurs aux prévisions en raison de l'établissement de nouvelles bases opérationnelles permanentes et temporaires
Exploitation et entretien de 267 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 sites de	267 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU 3 Sites de panneaux solaires	

panneaux solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité

Exploitation et entretien d'installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU : 32 puits artésiens et 15 stations de traitement et d'épuration de l'eau ; 41 stations d'épuration des eaux usées ; forage de 15 puits artésiens et installation de 8 stations d'épuration des eaux usées

Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 26 sites

Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 26 sites, et de services de restauration dans 6 sites

Exploitation et entretien de 2 unités d'un système de drones aériens et de 6 dispositifs de surveillance, au titre d'une lettre d'attribution signée avec un pays fournisseur de contingents, pour la conduite d'opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission

Services de gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 29,3 millions de litres de carburant (8,1 millions pour les opérations aériennes, 6,9 millions pour les transports terrestres et 14,3 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 14 sites

- 32 Puits artésiens
- 15 Stations de traitement et d'épuration de l'eau
- 44 Stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU
- 7 Puits artésiens creusés et mis en place

Le nombre de puits est moins élevé que prévu en raison des conditions de sécurité et de l'état des routes, qui ont entravé l'accès aux sites

- 14 Stations d'épuration des eaux usées installées
- Ce chiffre est plus élevé que prévu en raison de l'acquisition de 6 stations d'épuration supplémentaires à l'appui de l'établissement de bases opérationnelles permanentes sur de nouveaux sites

- 26 Sites

- 26 Sites

- 6 Sites

- 2 Unités d'un système de drones aériens

- 3 Dispositifs de surveillance

Ce chiffre est moins élevé que prévu en raison du rapatriement de 3 systèmes HoverMast

27 306 724 Litres de carburant au total

6 477 384 Litres pour les opérations aériennes

Ce chiffre est moins élevé que prévu en raison de plusieurs facteurs, notamment du nombre d'heures de vol réduit par rapport aux prévisions, la flotte aérienne ayant été reconfigurée, réduite et seulement partiellement mise en service

6 009 379 Litres pour les transports terrestres

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car la politique de la Mission visant à éviter que des capacités restent inutilisées a été mieux respectée

14 819 961 Litres pour les groupes électrogènes

Ce chiffre est plus élevé que prévu car l'activité militaire s'est accrue dans le secteur et compte tenu des besoins opérationnels

Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Fourniture de 3 649 radios portatives à ultra-haute fréquence (UHF) et très haute fréquence (VHF) et de bande aéronautique VHF, de 1 391 radios mobiles UHF/VHF et à haute fréquence (HF) et de 230 radios fixes UHF/VHF/HF et de bande aéronautique VHF et fourniture de services d'appui connexes

3 656 Radios portatives
1 396 Radios mobiles pour véhicules
252 Radios fixes de bande aéronautique

Exploitation et maintenance de 13 stations de radio FM et de 10 studios de production

14 Stations de radio FM (à Bangui, Bria, Bouar, Kaga Bandoro, Bambari, Birao, Ndélé, Bossangoa, Paoua, Bangassou, Berbérati, Obo, Sibut et Bocaranga)
10 Studios de production opérationnels (5 à Bangui, 1 à Bria, 1 à Bouar, 1 à Kaga Bandoro, 1 à Bambari et à 1 Bangassou)

Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, y compris de 37 microterminaux, de 22 centraux téléphoniques et de 171 liaisons hertziennes, et mise à disposition de 42 téléphones satellitaires, terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande et terminaux mobiles « IP+ »

37 Microterminaux
22 Centraux téléphoniques
171 Liaisons hertziennes
125 Téléphones satellitaires
1 Terminal de réseau satellitaire mondial à large bande ou terminal mobile « IP+ »

Les produits ont été plus élevés que prévu en raison de l'appui accru fourni aux services satellitaires compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans certains des sites régionaux (Bambari et Obo) et de l'appui fourni aux bases opérationnelles temporaires (Alindao, Zemio et Bataganfo)

Fourniture de 2 256 ordinateurs et de 563 imprimantes pour un effectif moyen de 2 664 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 036 ordinateurs et de 139 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs

2 292 Ordinateurs
416 Imprimantes multifonctions
2 664 Utilisateurs civils ou en tenue
1 036 Ordinateurs
95 Imprimantes
Oui Autres services communs

Les chiffres inférieurs aux prévisions s'expliquent par le non-remplacement des imprimantes individuelles conformément à l'initiative de l'Administration pour une ONU verte

Exploitation et maintenance de 200 réseaux locaux et réseaux longue distance dans 75 sites	200 Réseaux locaux et réseaux longue distance 75 Sites
Production de 6 000 cartes et mise à jour de 301 cartes topographiques et thématiques à différentes échelles	5 400 Cartes 425 Cartes topographiques et thématiques à différentes échelles Le nombre de produits inférieur aux prévisions est lié aux besoins réels des clients de la Mission et des autres partenaires des Nations Unies et de l'extérieur
Appui à l'exploitation et entretien de 71 quadrirotors servant à faire des relevés aériens à haute résolution de 20 camps et des relevés de 500 kilomètres carrés de terrain habité pour faciliter la planification opérationnelle et les opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission	59 Quadrirotors 25 Camps (59 relevés de terrain habité) 500 Kilomètres carrés Le nombre de quadrirotors est moins élevé que prévu en raison d'un report des acquisitions dans l'attente de la mise en vente de nouveaux quadrirotors plus modernes et perfectionnés sur le plan technologique
Services médicaux	
Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (2 centres de consultation de niveau I à Bangui et à Bouar et 9 postes d'urgence et de secours à Bambari, Bangassou, Berbérati, Bossangoa, Bria, Kaga Bandoro, Ndélé, Obo et Paoua) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (32 centres de consultation de niveau I, 1 hôpital de niveau I+ à Bouar et 3 hôpitaux de niveau II à Bangui, Bria et Kaga Bandoro)	2 Centres de consultation de niveau I appartenant à l'ONU : 1 à Bangui et 1 (partiellement en service) à Bouar 7 Postes de soins d'urgence et de premiers secours appartenant à l'ONU, à Bambari, Bangassou, Bossangoa, Berbérati, Ndélé, Obo et Paoua Les produits sont inférieurs aux prévisions car le centre de consultation de niveau I appartenant à l'ONU à Bouar n'était que partiellement en service et 2 postes de soins d'urgence et de premiers secours appartenant à l'ONU n'ont pas été mis en place en raison d'un changement d'orientation stratégique de la Mission 1 Hôpital hybride de niveau II à Bangui 32 Centres de consultation de niveau I appartenant aux contingents 1 Centre de consultation de niveau I+ appartenant aux contingents, à Bouar 3 Hôpitaux de niveau II, à Bria, Kaga Bandoro et Bangui 9 Installations médicales (dont 4 de niveau III et 1 de niveau IV) 2 Sites à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission
Gestion du dispositif d'évacuation sanitaire vers 4 installations médicales appartenant aux contingents (1 hôpital de niveau I+ et 3 hôpitaux de niveau II) dans la zone de la Mission (Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro) et 5 installations	

médicales (4 de niveau III et 1 de niveau IV) dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la Mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimé à 99,0 millions de dollars

146,9 Millions de dollars

Le montant supérieur aux prévisions tient aux dépenses plus élevées que prévu réalisées pour l'acquisition d'installations préfabriquées, de matériel de génie et de stations d'épuration des eaux usées à l'appui de l'établissement de nouvelles bases opérationnelles permanentes et temporaires

Réception, gestion et distribution d'un maximum de 16 560 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission

3 661 Tonnes de marchandises

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car la quantité de marchandises transportées dans la zone d'opérations de la Mission a été moins élevée que prévu en raison de la phase de stabilisation et de retards dans le transport de matériel et de fournitures de génie dans la zone de la Mission et car le matériel appartenant aux contingents a été transporté de porte à porte

Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que du matériel dont le coût historique total est inférieur à 280,5 millions de dollars, et établissement des rapports connexes

Oui

Services relatifs au personnel en tenue

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 13 730 militaires et policiers (169 observateurs militaires, 311 officiers d'état-major, 11 170 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies et 1 680 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par des gouvernements

155 Observateurs militaires

11 283 Membres des contingents, dont des officiers d'état-major

380 Policiers des Nations Unies

1 670 Membres d'unités de police constituées

105 Membres du personnel fourni par des gouvernements

Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents, contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 89 sites

40 Unités militaires et unités de police constituées

80 Sites

Ce nombre est moins élevé que prévu en raison de la situation en matière de sécurité et des mauvaises conditions météorologiques, qui ont entravé l'accès aux sites

Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de

12 954 Membres des contingents et des unités de police constituées (effectif moyen)

12 850 membres des contingents et des unités de police constituées

Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 13 730 militaires et policiers et 108 membres du personnel fourni par des gouvernements

Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage à des fins autres que la formation (968 dans la zone de la Mission et 70 en dehors de la zone de la Mission) et de demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation (50)

13 470 Militaires et policiers (effectif moyen)

105 Membres du personnel fourni par des gouvernements

19 Demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission

Le chiffre inférieur aux prévisions s'explique par l'évolution des besoins opérationnels

267 Demandes d'autorisation de voyage hors de la zone de la Mission

Ce chiffre est supérieur aux prévisions car la Mission a eu besoin d'un nombre plus élevé que prévu d'escortes médicales

60 Demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

Exploitation et entretien de 1 154 véhicules appartenant à l'ONU (689 véhicules légers, 138 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 93 véhicules blindés et 224 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés), de 3 000 véhicules appartenant aux contingents et de 18 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

1 132 Véhicules appartenant à l'ONU

689 Véhicules légers

135 Véhicules à usage spécial

5 Ambulances

97 Véhicules blindés

206 Autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés

18 Ateliers

3 136 Véhicules appartenant aux contingents

Ces produits sont inférieurs aux prévisions principalement en raison de la comptabilisation en pertes de véhicules de l'ONU devenus obsolètes et du rapatriement de véhicules appartenant aux contingents

Services de sécurité

Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission

Oui

Organisation, à l'intention des agents de sécurité, de 4 séances de formation par mois sur le combat à mains nues, les armes à feu, les procédures et techniques de protection rapprochée, les techniques d'enquête et d'autres domaines connexes afin d'obtenir des services de sécurité professionnels

Oui

56 Séances de formation sur les armes à feu et la sécurité

4 Séances de formation à un emploi moins létal de la force

Organisation d'un stage de formation annuel à la sécurité pour tous les coordonnateurs régionaux et coordonnateurs de secteur (sécurité) et d'au moins 2 exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de la Mission

Organisation de 3 séances de formation par mois sur la sécurité et la sûreté en mission pour le personnel de la Mission afin de réduire l'incidence des menaces contre la sécurité

Déontologie et discipline

Application d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel, comprenant formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives

- 6 Cours pour les agents de protection rapprochée
- 2 Cours sur l'assistance locale en matière de sécurité
- 3 Sessions de formation à d'autres procédures de sécurité

Oui Stage de formation annuel

- 2 Exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation

- 23 Séances de formation sur la sécurité et la sûreté en mission, auxquelles ont participé 723 membres du personnel de la MINUSCA et d'entités des Nations Unies

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car les séances de formation sur la sécurité et la sûreté en mission sont organisées en fonction de la demande du personnel, qui a été moins élevée que prévu

Oui Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie en 3 volets portant sur la prévention, la répression et les mesures correctives, en accordant une attention particulière aux mesures de prévention fortes, au renforcement de la coordination de l'assistance apportée aux victimes présumées d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à l'élargissement des mécanismes de plainte locaux dans l'ensemble du pays et à la mise en place de formations intensives et d'activités de sensibilisation

- 8 745 Membres du personnel (militaires, policiers et agents civils) formés aux normes de conduite des Nations Unies, y compris à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

- 66 Camps de contingents visités pour évaluer les risques et arrêter des mesures d'atténuation

- 24 Mécanismes de plainte locaux dans l'ensemble du pays et 602 membres du personnel formés à la répression et à l'établissement de rapports et équipés

Plus de 3 300 représentants des populations locales ont participé à des activités d'information, notamment à des groupes de discussion et à des séances de sensibilisation, et 1,2 million d'utilisateurs de téléphone dans tout le pays ont reçu des SMS envoyés dans

le cadre de campagnes pour la prévention et
le signalement des cas d'exploitation et
d'atteintes sexuelles

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)÷(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	7 621,1	7 789,0	(167,9)	(2,2)
Contingents	404 577,2	391 381,8	13 195,4	3,3
Police des Nations Unies	17 916,3	18 396,7	(480,4)	(2,7)
Unités de police constituées	57 423,9	56 265,2	1 158,7	2,0
Total partiel	487 538,5	473 832,7	13 705,8	2,8
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	155 646,9	148 771,1	6 875,8	4,4
Personnel recruté sur le plan national	18 776,9	21 456,4	(2 679,5)	(14,3)
Volontaires des Nations Unies	11 039,0	12 789,9	(1 750,9)	(15,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 180,3	7 403,4	(223,1)	(3,1)
Personnel fourni par des gouvernements	5 052,3	5 049,6	2,7	0,1
Total partiel	197 695,4	195 470,4	2 225,0	1,1
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	774,8	641,1	133,7	17,3
Voyages officiels	3 778,0	4 101,0	(323,0)	(8,5)
Installations et infrastructures	86 924,3	84 573,0	2 351,3	2,7
Transports terrestres	15 320,0	17 755,6	(2 435,6)	(15,9)
Opérations aériennes	60 515,4	49 326,2	11 189,2	18,5
Opérations maritimes ou fluviales	250,0	1 566,8	(1 316,8)	(526,7)
Communications et informatique	36 157,3	37 847,4	(1 690,1)	(4,7)
Santé	2 266,0	987,0	1 279,0	56,4
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	35 992,2	31 711,1	4 281,1	11,9
Projets à effet rapide	3 000,0	2 831,1	168,9	5,6
Total partiel	244 978,0	231 340,3	13 637,7	5,6
Total brut	930 211,9	900 643,4	29 568,5	3,2
Recettes provenant des contributions du personnel	14 726,7	13 831,0	895,7	6,1
Total net	915 485,2	886 812,4	28 672,8	3,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	930 211,9	900 643,4	29 568,5	3,2

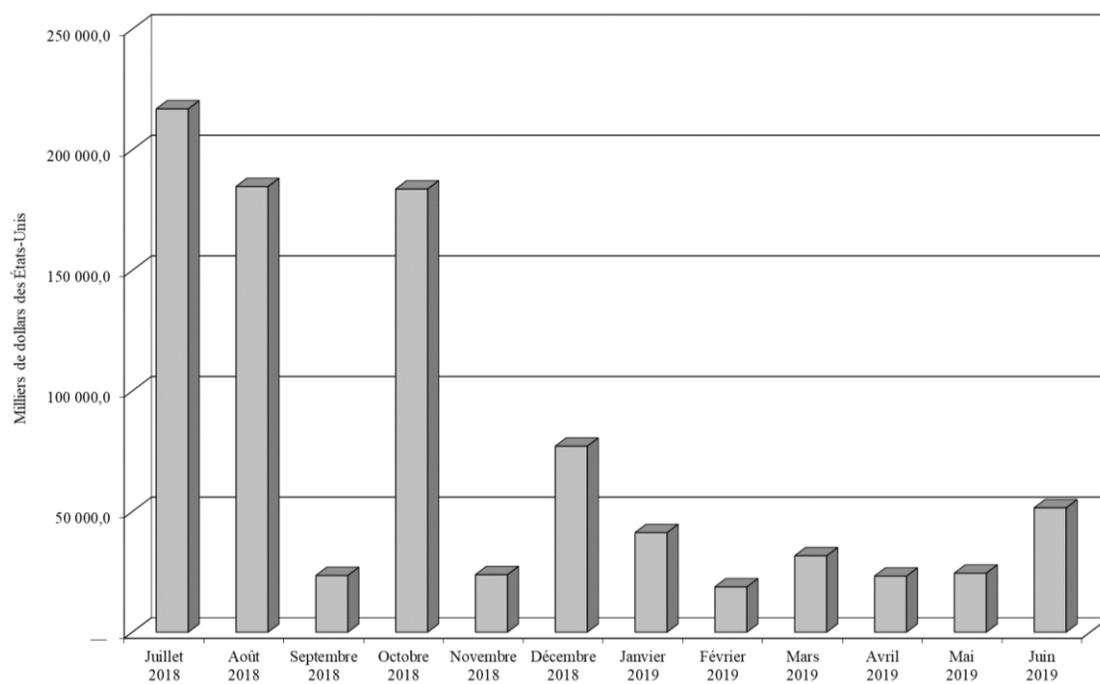
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	487 539	–	487 539
II. Personnel civil	197 695	–	197 695
III. Dépenses opérationnelles	244 978	–	244 978
Total	930 212	–	930 212
Pourcentage de réaffectations			–

70. Il n'y a pas eu de réaffectation de ressources durant l'exercice considéré.

C. Évolution des dépenses mensuelles



71. Le dépassement des crédits constaté en juillet et août 2018 s'explique principalement par la comptabilisation des engagements au titre des remboursements des coûts standard aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et celui constaté en octobre 2018 par la comptabilisation des engagements au titre des dépenses afférentes au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour l'exercice 2018/19.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	6 954,5
Produits divers ou accessoires	55,1
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	18 403,9
Total	25 413,5

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	73 557,7
Unités de police constituées	11 310,0
Total partiel	84 867,7
Soutien logistique autonome	
Contingents	46 990,6
Unités de police constituées	6 912,2
Total partiel	53 902,8
Total	138 770,5

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1 ^{er} octobre 2016	15 septembre 2015
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} octobre 2016	15 septembre 2015
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,0	1 ^{er} juillet 2017	7 août 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par les accords sur le statut des forces et de la Mission ^a	63 663,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	63 663,7

^a Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(167,9)	(2,2 %)

72. Le dépassement des crédits tient principalement au fait que le taux de vacance effectif des observateurs militaires a été moins élevé que prévu en moyenne (8,3 %, contre 15,0 % inscrit au budget). Il est compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre de l'indemnité de subsistance (missions), à laquelle ne peuvent prétendre les observateurs militaires ayant accompli moins de 365 jours de service au cours de l'exercice budgétaire.

	<i>Écart</i>	
Contingents	13 195,4	3,3 %

73. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait : a) que le coût maximal par personne des rations a été moins élevé en moyenne que ce qui avait été prévu dans le budget car les contingents ont préféré prévoir dans leurs contrats de fourniture un moindre choix de repas et car certains choix n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été livrés ; b) que les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses que prévu étant donné que les taux effectifs d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel majeur et du matériel de soutien logistique autonome ont été plus élevés que ceux appliqués dans le budget approuvé, que la fourniture par l'ONU de logements conformes aux normes pour l'hébergement des membres des contingents a progressé et que la durée de déploiement du matériel en nombre de mois a été inférieure aux prévisions en raison de l'échelonnement du déploiement et du rapatriement de membres de contingents ; c) que le coût effectif des voyages liés au déploiement a été inférieur aux prévisions, le coût moyen des billets achetés dans le cadre du contrat d'affrètement de longue durée ayant été moins élevé que celui prévu dans le budget, qui était basé sur les tarifs proposés par les opérateurs commerciaux.

74. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait : a) que les coûts effectifs des remboursements au taux standard ont été supérieurs aux prévisions, le taux de vacance de postes moyen effectif (à l'exclusion des officiers d'état-major) ayant été de 1,6 %, soit moins que le taux budgétisé de 5,0 %, et le taux de remboursement mensuel effectif, approuvé par l'Assemblée générale dans sa

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

résolution 72/285, ayant été supérieur au taux budgétisé ; b) que les coûts de fret pour le matériel appartenant aux contingents ont été supérieurs aux prévisions en raison du report imprévu du transport de matériel majeur appartenant aux contingents à l'exercice 2018/19 suite au rapatriement de membres des contingents au cours des exercices antérieurs, pour lequel aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(480,4)	(2,7 %)

75. Le dépassement des crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été plus élevées que prévu, le taux de vacance moyen effectif du personnel de police des Nations Unies ayant été moins élevé que prévu (5,0 %, contre un taux de 10,0 % inscrit au budget). Il est compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre de cette indemnité, à laquelle ne peuvent prétendre les observateurs militaires ayant accompli moins de 365 jours de service au cours de l'exercice budgétaire.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	1 158,7	2,0 %

76. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait : a) que le coût maximal par personne des rations a été moins élevé en moyenne que ce qui avait été prévu dans le budget car les contingents ont préféré prévoir dans leurs contrats de fourniture un moindre choix de repas et car certains choix n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été livrés ; b) que les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses que prévu étant donné que les taux effectifs d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel ont été plus élevés que ceux appliqués dans le budget approuvé et que la fourniture par l'ONU de logements conformes aux normes pour l'hébergement des membres des contingents a progressé ; c) que le coût moyen par personne des billets d'avion pour les voyages liés au transport interthéâtre planifié du personnel de trois unités de police constituées (déploiement, relève et rapatriement), proposé dans le cadre du contrat d'affrètement de longue durée, était moins élevé que celui prévu dans le budget, fondé sur les tarifs proposés par les opérateurs commerciaux ; d) qu'aucun incident ayant entraîné une invalidité ou un décès n'a été enregistré pour cette catégorie de personnel, contrairement à ce qui avait été prévu dans les estimations budgétaires.

77. La sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de fret pour le transport de matériel appartenant aux contingents en raison du rapatriement imprévu d'une unité et de son remplacement, conformément au concept des opérations de police, qui a été modifié au cours de l'exercice afin de prendre en compte l'évolution des besoins opérationnels en matière de protection des civils.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	6 875,8	4,4 %

78. La sous-utilisation des crédits est principalement due au fait : a) que les dépenses communes de personnel (prestations pour charge de famille, prime de réinstallation, indemnité d'installation et allocation-logement) ont été inférieures aux prévisions ; b) que le taux de vacance de postes effectif moyen (13,3 %) a été supérieur à celui prévu au budget (10,0 %). Elle a été en partie contrebalancée par le fait que le coefficient d'ajustement moyen effectif appliqué au montant des

traitements était plus élevé que celui appliqué pour le calcul des traitements du personnel recruté sur le plan international dans le budget approuvé (65,37 % contre 64,80 % inscrit au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 679,5)	(14,3 %)

79. Le dépassement des crédits tient principalement au fait : a) que le montant mensuel moyen des remboursements au titre de la prime de danger pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (516 dollars) était supérieur à celui prévu dans le budget (282 dollars) ; b) que le montant des traitements, des dépenses communes de personnel et de la prime de danger a été supérieur aux prévisions, le taux moyen effectif de vacance de postes s'étant établi à 8,4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et à 10,9 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national au lieu des 15,0 % prévus au budget pour ces deux catégories.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 750,9)	(15,9 %)

80. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que le montant des indemnités versées aux Volontaires des Nations Unies au deuxième semestre était supérieur au montant inscrit au budget et que le taux de vacance moyen effectif des Volontaires des Nations Unies était moins élevé que prévu (6,0 % contre 12,0 % inscrit au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(223,1)	(3,1 %)

81. Le dépassement des crédits est principalement imputable aux dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et aux fonctions centralisées au Siège après la mise en service d'Umoja, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Consultants et services de consultants	133,7	17,3 %

82. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait qu'il n'a pas été fait appel aux services d'un(e) consultant(e) international(e) pour aider le (la) fonctionnaire de la Mission chargé(e) de la défense des droits des victimes à assurer le suivi et l'analyse de l'assistance aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et la communication de l'information à ce sujet car les activités de sensibilisation menées avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, qui devaient être menées à bien avant que le (la) consultant(e) ne commence ses travaux, n'avaient pas été achevées à la fin de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
Voyages officiels	(323,0)	(8,5 %)

83. Le dépassement des crédits s'explique principalement par le fait qu'un plus grand nombre de participants que prévu se sont déplacés pour suivre une formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission, soit dans le cadre des cours

obligatoires de formation aux fonctions de direction et de développement organisationnel, soit aux fins du renforcement des capacités dans les domaines pour lesquels des systèmes normalisés ont été mis en place dans l'ensemble de la Mission (établissement du budget, sécurité aérienne, services techniques, transports terrestres, communications, services médicaux, ressources humaines, droits de l'homme, justice et système pénitentiaire et réforme de l'appareil de sécurité, notamment).

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	2 351,3	2,7 %

84. La sous-utilisation des crédits tient principalement : au fait qu'il n'a pas été nécessaire de se procurer des matériaux de construction ni des fournitures pour la défense des périmètres car des projets de construction internes et des travaux d'entretien et de réparation ont été reportés ou réduits, sans que cela n'entrave le respect des normes de la Mission concernant les installations, dans le cadre de la réaffectation des ressources visant à couvrir le changement d'emplacement de certaines bases d'opérations permanentes, conformément aux concepts des opérations militaires et de police, qui ont été modifiés au cours de l'exercice pour tenir compte de l'évolution des besoins opérationnels en matière de protection des civils et de facteurs externes, tels que les conditions de sécurité ; à l'achat d'un nombre moins élevé que prévu de pièces de rechange et de fournitures pour les systèmes d'alimentation électrique, les générateurs, les systèmes de gestion des déchets, les climatiseurs et les cuisines et bureaux préfabriqués ; au fait que l'engagement d'un prestataire de services d'entretien des camps a été repoussé, la version finale du régime des engagements n'ayant été arrêtée qu'en juillet 2019.

85. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par l'achat, non prévu dans le budget, d'installations préfabriquées pour les bureaux et les logements, les cuisines, les blocs sanitaires et les stations de traitement des eaux et d'épuration des nouvelles bases d'opérations permanentes, ainsi que pour le matériel de génie nécessaire à leur alimentation en électricité, et par le fait que la consommation de carburant a été plus élevée que prévu (14,8 millions de litres de carburant à un prix moyen effectif de 1,63 dollar par litre contre 14,0 millions de litres au prix moyen de 1,53 dollar par litre prévu), en raison de l'intensification des opérations militaires dans le secteur est visant à faire face aux mauvaises conditions de sécurité.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(2 435,6)	(15,9 %)

86. Le dépassement des crédits s'explique principalement par : le fait que la consommation de carburant a été plus élevée que prévu (6,0 millions de litres de carburant à un prix moyen effectif de 1,63 dollar par litre contre 6,2 millions de litres au prix moyen de 1,53 dollar par litre prévu), de même que les coûts effectifs des lubrifiants, et que les frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant ont été plus élevés car les stations de ravitaillement, qui n'avaient pas pu être installées au cours de l'exercice 2017/18 en raison des routes rendues impraticables par la pluie et des mauvaises conditions de sécurité, ont dû être installées au cours de l'exercice 2018/19 ; l'achat, non prévu au budget, de véhicules dont les services techniques avaient besoin pour assurer la gestion des déchets après que des troupes supplémentaires ont été déployées et pour améliorer les opérations logistiques.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	11 189,2	18,5 %

87. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par une diminution nette des coûts de location et d'exploitation de la flotte aérienne (hélicoptères et avions), qui a été reconfigurée et dont le nombre d'hélicoptères a été réduit, et par d'autres changements apportés aux opérations aériennes de la Mission, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes, et compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels. Elle tient également à la baisse des coûts de location garantis pour des hélicoptères loués au titre d'une lettre d'attribution qui n'étaient pas opérationnels pendant l'exercice.

88. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par l'augmentation nette des dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants, liée aux frais effectifs de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant sur des sites d'Obo et de Birao, qui ont été plus élevés que prévu car la mise en route n'avait pas pu être achevée au cours de l'exercice 2017/18 en raison de l'insécurité dans la région ; cette augmentation a cependant été compensée par le fait que la consommation de carburant a été moins élevée que prévu (6,5 millions de litres de carburant à un prix moyen effectif de 1,24 dollar par litre contre 8,1 millions de litres au prix moyen de 1,10 dollar par litre prévu), le nombre d'heures de vol effectuées pour les activités de la Mission ayant été inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(1 316,8)	(526,7 %)

89. Le dépassement des crédits s'explique principalement par l'achat non prévu au budget de conteneurs maritimes pour le transport de bâtiments de cuisines et de blocs sanitaires préfabriqués et de matériel pour les bases d'opérations permanentes qui ont été établies sur de nouveaux sites, conformément aux concepts des opérations militaires et de police, qui ont été modifiés au cours de l'exercice pour tenir compte de l'évolution des besoins opérationnels en matière de protection des civils.

	<i>Écart</i>	
Communications et informatique	(1 690,1)	(4,7 %)

90. Le dépassement des crédits s'explique principalement par l'achat non prévu au budget : a) de pièces de rechange et d'accessoires additionnels pour les émetteurs-récepteurs à haute fréquence et les abris conteneurs utilisés à des fins de communication lors des opérations de la Mission, à la suite d'une évaluation physique qui a été menée au cours de l'exercice afin de déterminer si le matériel était adapté et si des pièces de rechange et accessoires étaient nécessaires à leur maintien en fonctionnement ; b) de sept caméras à longue portée en raison de l'élargissement non prévu de l'initiative de surveillance urbaine intelligente lancée au cours de l'exercice 2017/18, destinée à protéger le personnel et les civils.

	<i>Écart</i>	
Santé	1 279,0	56,4 %

91. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que les achats de fournitures et de matériel médicaux ont été inférieurs aux prévisions car ceux dont la Mission disposait étaient suffisants pour couvrir les opérations de sept postes de soins d'urgence et de premiers secours (neuf postes étant prévus au budget. Si les postes de Bria et de Kaga Bandoro n'ont pas été mis en place en raison d'un

changement d'orientation stratégique de la Mission, le personnel civil a toutefois continué de bénéficier de l'appui offert par les hôpitaux de niveau II de ces sites.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	4 281,1	11,9 %

92. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait : que les dépenses de fret ont été inférieures aux prévisions car aucun transfert de matériel des opérations sur le terrain et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) à Bangui n'a été requis ; que les achats découlant de l'évolution des besoins opérationnels et de facteurs techniques ont été moins nombreux que prévu, comme indiqué dans les sections consacrées aux catégories concernées ; que les taux de fret effectifs ont été inférieurs à celui prévu dans le budget, qui correspondait à 15 % du montant des achats. Elle a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits au titre : a) des demandes d'indemnisation, des comptabilisations en pertes et des ajustements, les crédits alloués à la Mission pour couvrir les activités d'administration de la justice et l'assurance maladie après la cessation de service pour les fonctionnaires retraités de plusieurs missions de maintien de la paix pour la période allant de janvier à juin 2019 n'ayant pas pu être imputés au compte d'appui pour la période 2018/19 et n'ayant pas été prévus dans le budget approuvé ; b) de l'engagement de vacataires pour assurer le nettoyage de certains sites de la Mission, celui du prestataire de services d'entretien des camps ayant été repoussé car la version finale du régime des engagements n'avait été arrêtée qu'en juillet 2019.

	<i>Écart</i>	
Projets à effet rapide	168,9	5,6 %

93. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le retard pris dans le recensement et l'approbation de quelques projets en raison de la fluctuation des conditions de sécurité dans certaines zones de la République centrafricaine, notamment à Obo et à Paoua, et des difficultés rencontrées par la Mission pour accéder à ces zones.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

94. En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, soit 29 568 500 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit 25 413 500 dollars [intérêts créditeurs (6 954 500 dollars), produits divers ou accessoires (55 100 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (18 403 900 dollars)].